

Mode d'emploi

N° de contrôle fédéral : W 6880

STOMP® AQUA

Herbicide

Substance active : 455 g/l de pendiméthaline (% en poids : 38,9)

Mode d'action : 3 (selon HRAC)

Coformulant : diisocyanates de diphenylméthylène ;
1,2-benzisothiazol-3(2H)-one ;
1,2-benzisothiazolin-3-one

Formule : Suspension de capsules (CS)

Herbicide pour combattre les mauvaises herbes et les plantes adventices dans les grandes cultures (roseau de Chine, pois protéagineux, pommes de terre, kénaf, lupins, maïs, tournesol, riz sec, colza, céréales d'hiver, sorgho, tabac, prairies et pâturages ainsi que les herbes trèfle violet et luzerne pour la production de semences), dans les cultures maraîchères (artichaut, valériane, aneth, pois, chou frisé non pommé, fenouil en graines, concombres-cornichons, millepertuis, cardons, carottes, ail, espèces de choux, choux pommés, raifort, melons, fenouil bulbeux, cumin, courges, poireaux, panais, persil, fèves, rhubarbe, roquette, salades, échalotes, ciboulette, salsifis, céleri, asperges, persil tubéreux, maïs doux, oignons), dans la culture de baies (espèces Ribes et Rubus), dans la culture de fruits (fruits à coque dure) et dans les plantes ornementales (cultures florales et plantes vertes, roses, arbres et plantes arbustives).

APPLICATION

Mode d'action

Stomp Aqua agit à travers le sol et les feuilles et est absorbé par les racines, les germes, les cotylédons et les feuilles des plantes adventices. En post-levée, le produit agit essentiellement par absorption foliaire. Stomp Aqua continue d'agir pendant plusieurs semaines, de sorte qu'il traite également les plantes adventices germant plus tardivement. La substance active inhibe les processus de division et d'allongement cellulaires. Les adventices sensibles sont inhibées dans leur croissance après la germination ou après la levée et finissent par périr.

CHAMPS D'APPLICATION ET RECOMMANDATIONS

Une application sur des sols sablonneux est exclue sauf dans le cas du colza.

Culture des baies

Espèces Ribes (jusqu'au stade BBCH 56) – pas pendant l'année de plantation

Dose d'application : **3,5 l/ha**

L'application s'effectue en traitement par lignes avec protection de la culture jusqu'au stade BBCH 56 (jusqu'à ce que l'axe de la grappe commence à s'étirer).

1 traitement au max. par parcelle et par an

Espèces Rubus (jusqu'au stade BBCH 55) – pas pendant l'année de plantation

Dose d'application : **3 l/ha**

L'application s'effectue en traitement par lignes avec protection de la culture jusqu'au stade BBCH 55 (jusqu'à l'apparition des premières fleurs simples mais avant qu'elles ne s'ouvrent).

1 traitement au max. par parcelle et par an

Culture fruitière

Fruits à coque dure (jusqu'au stade BBCH 55) – pas pendant l'année de plantation

Dose d'application : **3,5 l/ha**

L'application s'effectue en traitement par lignes avec protection de la culture jusqu'au stade BBCH 55 (jusqu'à l'apparition des premières fleurs simples mais avant qu'elles ne s'ouvrent).

1 traitement au max. par parcelle et par an

Plantes ornementales

Cultures florales et plantes vertes

Dose d'application : **de 2,2 à 3,5 l/ha**

L'application s'effectue avant le repiquage ou la plantation ou au printemps, avant le bourgeonnement.

Arbres et plantes arbustives (en dehors des forêts)

Dose d'application : **3,5 l/ha**

L'application s'effectue pendant la période de repos végétatif, à la fin de l'automne jusqu'à l'hiver.

Ne pas appliquer sur les semis annuels de conifères.

1 traitement au max. par culture et par an

Consignes d'application pour l'emploi dans les cultures florales et plantes vertes ainsi que sur les arbres et les plantes arbustives (en dehors des forêts) :

Des dommages sur la culture traitée ne peuvent être exclus, en fonction de la culture, de l'espèce, de la variété, de la pratique culturale et des conditions environnementales spécifiques. Le degré de compatibilité du produit avec les plantes doit donc être contrôlé dans les conditions d'exploitation spécifiques.

Arbres et plantes arbustives (en dehors des forêts), cultures florales et plantes vertes, roses

Dose d'application : **3,5 l/ha**

10.01.2022

Seulement pour le traitement de zones avant la première utilisation comme espace de stockage de plantes en pot et en conteneurs.

1 traitement au max. par an

Grande culture

Roseau de Chine (utilisation comme matière première renouvelable pour des usages techniques)

Dose d'application : **3,5 l/ha**

L'application s'effectue au printemps après la plantation, en cas de dormance hivernale et/ou de repos végétatif jusqu'à l'apparition de 9 pousses latérales ou plus.

1 traitement au max. par culture

Roseau de Chine

Dose d'application : **3,5 l/ha**

L'application s'effectue en post-levée.

Pois protéagineux

Dose d'application : **0,9 l/ha**

avec 0,55 à 1 kg/ha de Basagran SG

L'application s'effectue après la levée.

Spectre d'action dans les pois en post-levée en association avec 0,55 kg/ha de Basagran SG

Bonne efficacité contre les adventices suivantes :

Tabouret des champs	Capselle bourse-à-pasteur commune
Anthémis des champs	Ciguë des jardins
Buglosse des champs	Espèces de camomilles
Moutarde des champs	Coquelicot
Spargoute des champs	Gaillet gratteron
Myosotis des champs	Sisymbre de Loesel
Repousses de colza	Espèces d'orties
Herbe de sainte Sophie	Mouron des oiseaux
Espèces de véroniques	Herbe aux chantres
Buglosse officinale	Renouée liseron

Efficacité moindre contre les adventices suivantes :

Pensée des champs	Espèces de chénopodes
Espèces d'amarantes	Fumeterre
Renouée à feuilles d'oseille	Séneçon commun
Mercuriale annuelle	Espèces d'arroches
Renouée persicaire	Morelle noire
Espèces de galinsogas	Espèces de géranium

Efficacité insuffisante contre les adventices suivantes :

Vulpin des champs	Espèces de digitaires
Espèces de sétaires	Pied de coq
Ray-grass anglais	Renouée des oiseaux
Pâturin annuel	Adventices à racines pivotantes

Spectre d'action dans les pois en post-levée en association avec 1 kg/ha de Basagran SG

Bonne efficacité contre les adventices suivantes :

Tabouret des champs	Galéopsis tétrahit
Anthémis des champs	Capselle bourse-à-pasteur commune
Buglosse des champs	Ciguë des jardins
Arabette de Thalius	Espèces de camomilles
Moutarde des champs	Coquelicot
Spargoute des champs	Petite ortie
Pensée des champs	Gaillet gratteron
Myosotis des champs	Laiteron maraîcher
Espèces d'amarantes	Sisymbre de Loesel
Repousses de colza	Morelle noire
Herbe de sainte Sophie	Espèces d'orties
Espèces de véroniques	Mouron des oiseaux
Espèces de chénopodes	Herbe aux chantres
Buglosse officinale	Renouée liseron

Efficacité moindre contre les adventices suivantes :

Renouée à feuilles d'oseille	Mercuriale annuelle
------------------------------	---------------------

Renouée persicaire	Espèces d'arroches
Espèces de galinsogas	Espèces de géranium
Fumeterre	Renouée des oiseaux
Séneçon commun	

Efficacité insuffisante contre les adventices suivantes :

Vulpin des champs	Espèces de digitaires
Espèces de sétaires	Pied de coq
Ray-grass anglais	Adventices à racines pivotantes
Pâturin annuel	

Consignes d'application pour l'utilisation dans les pois en post-levée :

Période de pulvérisation

Stomp Aqua est utilisé en post-levée sur des pois ayant une hauteur de croissance comprise entre 5 et 8 cm environ.

Le traitement sur un sol humide augmente l'efficacité du produit contre les plantes adventices encore en phase de levée. Période d'application idéale : pendant la levée des adventices.

Profondeur de semis

Une profondeur de semis minimale de 3 cm est conseillée pour les pois.

Veiller à une couverture de sol finement émiettée.

Culture consécutive

Une fois la période de récolte normale passée, les surfaces traitées avec Stomp Aqua peuvent être cultivées avec toutes les cultures et cultures dérobées dans le cadre des rotations habituelles.

Si la culture des pois doit être interrompue prématurément pour cause de gel tardif ou d'autres circonstances défavorables, notre expérience montre qu'il est possible de planter ensuite des haricots de plein champ, des pois, des lupins, des fèves de soja, du maïs et du tournesol. L'ensemencement aux profondeurs de semis minimales respectives doit être entrepris sans travail préalable du sol.

Orge, blé des Gaulois (épeautre), seigle, triticale et blé

Dose d'application :

de 2.6 à 3,5 l/ha

L'application s'effectue en pré-levée et en post-levée.

Spectre d'action en pré-levée avec 2,6 l/ha

Bonne efficacité contre les adventices suivantes :

Mouron des champs	Espèces de véroniques
Tabouret des champs	Renouée persicaire
Buglosse des champs	Buglosse officinale
Moutarde des champs	Galéopsis tétrahit
Spargoute des champs	Capselle bourse-à-pasteur commune
Arabette de Thalius	Coquelicot
Pensée des champs	Petite ortie
Myosotis des champs	Laiteron maraîcher
Espèces d'amarantes	Jusquiame noire
Renouée à feuilles d'oseille	Espèces d'orties
Herbe de sainte Sophie	Mouron des oiseaux

Efficacité moindre contre les adventices suivantes :

Anthémis des champs	Espèces d'arroches
Espèces de chénopodes	Morelle noire
Espèces de camomilles	Renouée des oiseaux
Gaillet gratteron	Renouée liseron

Efficacité insuffisante contre les adventices suivantes :

Vulpin des champs	Espèces de galinsogas
Repousses de colza	Fumeterre
Espèces de sétaires	Séneçon commun
Ray-grass anglais	Pied de coq
Mercuriale annuelle	Ciguë des jardins
Espèces de digitales	Espèces de géranium

Spectre d'action en pré-levée avec 3,5 l/ha

Bonne efficacité contre les adventices suivantes :

Vulpin des champs	Buglosse des champs
Mouron des champs	Moutarde des champs
Tabouret des champs	Spargoute des champs
Anthémis des champs	Arabette de Thalius

Pensée des champs	Agrostide épi-du-vent
Myosotis des champs	Capselle bourse-à-pasteur commune
Espèces d'amarantes	Espèces de camomilles
Renouée à feuilles d'oseille	Coquelicot
Repousses de colza	Petite ortie
Herbe de sainte Sophie	Gaillet gratteron
Espèces de véroniques	Laiteron maraîcher
Mercuriale annuelle	Espèces d'arroches
Renouée persicaire	Espèces d'orties
Espèces de chénopodes	Renouée des oiseaux
Buglosse officinale	Mouron des oiseaux
Galéopsis tétrahit	Renouée liseron

Efficacité moindre contre les adventices suivantes :

Espèces de sétaires	Morelle noire
Espèces de digitaires	Espèces de géranium
Fumeterre	Herbe aux chantres
Pied de coq	

Efficacité insuffisante contre les adventices suivantes :

Ray-grass anglais	Ciguë des jardins
Pâturin annuel	Bleuet
Espèces de galinsogas	Adventices à racines pivotantes
Séneçon commun	

Spectre d'action en post-levée avec 2,6 l/ha

Bonne efficacité contre les adventices suivantes :

Tabouret des champs	Espèces de chénopodes
Buglosse des champs	Buglosse officinale
Spargoute des champs	Galéopsis tétrahit
Pensée des champs	Coquelicot
Myosotis des champs	Espèces d'orties
Espèces de véroniques	Mouron des oiseau

Efficacité moindre contre les adventices suivantes :

Espèces d'amarantes	Mercuriale annuelle
Renouée à feuilles d'oseille	Gaillet gratteron

Efficacité insuffisante contre les adventices suivantes :

Vulpin des champs	Capselle bourse-à-pasteur commune
Anthémis des champs	Séneçon commun
Repousses de colza	Pied de coq
Espèces de sétaires	Ciguë des jardins
Ray-grass anglais	Espèces de camomilles
Pâturin annuel	Renouée des oiseaux
Espèces de digitaires	Renouée liseron
Espèces de galinsogas	Adventices à racines pivotantes

Spectre d'action en post-levée avec 3,5 l/ha

Bonne efficacité contre les adventices suivantes :

Mouron des champs	Espèces de chénopodes
Tabouret des champs	Buglosse officinale
Buglosse des champs	Galéopsis tétrahit
Spargoute des champs	Capselle bourse-à-pasteur commune
Arabette de Thalius	Coquelicot
Pensée des champs	Petite ortie
Myosotis des champs	Gaillet gratteron
Espèces d'amarantes	Laiteron maraîcher
Repousses de colza	Espèces d'arroches
Herbe de sainte Sophie	Espèces d'orties
Espèces de véroniques	Mouron des oiseaux
Renouée persicaire	

Efficacité moindre contre les adventices suivantes :

Vulpin des champs	Fumeterre
Anthémis des champs	Agrostide épi-du-vent
Moutarde des champs	Espèces de camomilles
Renouée à feuilles d'oseille	Morelle noire
Mercuriale annuelle	Renouée des oiseaux

Renouée liseron

Efficacité insuffisante contre les adventices suivantes :

Espèces de sétaires	Pied de coq
Ray-grass anglais	Ciguë des jardins
Pâturin annuel	Bleuet
Espèces de digitaires	Espèces de géranium
Espèces de galinsogas	Adventices à racines pivotantes
Séneçon commun	

Consignes d'application pour l'utilisation dans l'orge, le blé des Gaulois (épeautre), le seigle, le triticale et le blé

Période de pulvérisation

L'utilisation de Stomp Aqua dans les céréales d'hiver est possible sur toute la période allant du traitement de la pré-levée à la post-levée (jusqu'aux premières gelées nocturnes importantes). Les adventices ne doivent pas avoir dépassé le stade 3 feuilles.

De nombreux essais et applications sur le terrain ont prouvé l'efficacité de l'application en post-levée à un stade précoce, à l'automne. Cette phase est celle du stade cotylédon (NAK) chez presque toutes les adventices.

Dans le cas du gaillet gratteron, la période idéale se présente au début de la formation du premier verticille.

Sur les espèces de camomilles et les graminées, l'action la plus sûre de Stomp Aqua est obtenue en phase de pré-levée.

Nature du sol

Pour garantir l'efficacité et la tolérance, le lit de semence doit être, autant que possible, finement émietté, préparé et tassé de manière régulière, doit avoir un bon contact avec la terre et doit respecter les profondeurs de semis indiquées pour chacune des cultures.

En pré-levée, l'action de Stomp Aqua dépend du type de sol et peut être réduite sur des sols dont la teneur en humus est importante ainsi que sur des sols argileux lourds. Les sols sablonneux extrêmement pauvres en humus ainsi que les sols perméables et très peu profonds ne doivent pas être traités.

Une perturbation de la croissance ou un éclaircissement peuvent survenir en cas de précipitations abondantes supérieures à la moyenne dans les premiers jours qui suivent le traitement.

Profondeur de semis

Les semences doivent être recouvertes d'au moins 2 cm de terre finement émiettée (profondeur de semis de 2 à 3 cm). Le non-respect de cette condition peut conduire à une tolérance moindre (et notamment à des éclaircissements).

L'établissement d'un lit de semence optimal et le recouvrement en bonne et due forme des semences est une condition indispensable à toute utilisation de Stomp Aqua en pré-levée.

Stomp Aqua ne doit pas être incorporé.

Sous-semis

Après la pulvérisation de Stomp Aqua, l'ensemencement de sous-semis d'herbe au printemps n'est pas possible, tandis que des sous-semis de trèfle violet et de luzerne peuvent être utilisés.

Culture consécutive

Une fois la période de récolte normale passée, les surfaces traitées avec Stomp Aqua peuvent être cultivées avec toutes les cultures et cultures dérobées dans le cadre des rotations habituelles.

Si la culture des céréales doit être interrompue prématurément pour cause de destruction hivernale ou en raison d'autres circonstances, notre expérience montre qu'il est possible de planter au printemps du blé d'été (ou blé durum), de l'orge de printemps, du maïs, des pommes de terre, des haricots de plein champ, des pois, du trèfle violet, de la luzerne, du soja et du tournesol. Il est conseillé de bien mélanger la couche supérieure de terre arable (10 à 15 cm environ) avant le nouveau semis (cultivateur et combinaison de lit de semence ou combinaison de lit de semence avec outil de nivellement, par exemple). En cas de retournement en automne, un labourage doit être effectué (20 cm au moins).

Mélange de cuve avec AHL

Stomp Aqua est miscible avec AHL. L'utilisation de ce mélange de cuve est possible en pré-levée.

Dans les céréales, Stomp Aqua peut également être appliqué avec AHL en post-levée. Afin d'exclure des dégâts par brûlure provoqués par l'engrais liquide, il est

10.01.2022

nécessaire de respecter les conditions habituelles applicables à l'épandage des engrais liquides (ne traiter que des stocks secs ; pour les mélanges eau et AHL, mélanger au moins 3 parts d'eau avec 1 part d'AHL ; utiliser uniquement des produits AHL de marque). En NAH, ne pas appliquer AHL pur.

Herbes pour la production de semences

Dose d'application : **2,2 l/ha**

L'application s'effectue en automne en post-levée, au stade 12 à 21 (BBCH).

Ne pas utiliser comme fourrage les récoltes/l'herbe coupée de l'année de traitement.

1 traitement au max. par culture et par an

Pommes de terre

Dose d'application : **de 3,5 à 4,4 l/ha**

L'application s'effectue avant la levée.

Spectre d'action dans les pommes de terre en pré-levée avec 3,5 l/ha

Bonne efficacité contre les adventices suivantes :

Mouron des champs	Renouée persicaire
Tabouret des champs	Espèces de chénopodes
Buglosse des champs	Buglosse officinale
Moutarde des champs	Galéopsis tétrahit
Spargoute des champs	Capselle bourse-à-pasteur commune
Arabette de Thalius	Coquelicot
Pensée des champs	Petite ortie
Myosotis des champs	Laiteron maraîcher
Espèces d'amarantes	Jusquame noire
Renouée à feuilles d'oseille	Espèces d'orties
Herbe de sainte Sophie	Renouée des oiseaux
Espèces de véroniques	Mouron des oiseaux
Mercuriale annuelle	

Efficacité moindre contre les adventices suivantes :

Anthémis des champs	Pâturin annuel
Espèces de sétaires	Espèces de digitaires

Fumeterre	Espèces d'arroches
Pied de coq	Morelle noire
Espèces de camomilles	Espèces de géranium
Gaillet gratteron	Renouée liseron

Efficacité insuffisante contre les adventices suivantes :

Vulpin des champs	Séneçon commun
Repousses de colza	Ciguë des jardins
Ray-grass anglais	Adventices à racines pivotantes
Espèces de galinsogas	

Spectre d'action dans les pommes de terre en pré-levée avec 4,4 l/ha

Bonne efficacité contre les adventices suivantes :

Mouron des champs	Espèces de digitaires
Tabouret des champs	Renouée persicaire
Buglosse des champs	Espèces de chénopodes
Moutarde des champs	Buglosse officinale
Spargoute des champs	Galéopsis tétrahit
Arabette de Thalius	Capselle bourse-à-pasteur commune
Pensée des champs	Coquelicot
Myosotis des champs	Petite ortie
Espèces d'amarantes	Laiteron maraîcher
Renouée à feuilles d'oseille	Jusquiame noire
Herbe de sainte Sophie	Espèces d'orties
Espèces de véroniques	Renouée des oiseaux
Mercuriale annuelle	Mouron des oiseaux

Efficacité moindre contre les adventices suivantes :

Vulpin des champs	Espèces de camomilles
Anthémis des champs	Gaillet gratteron
Espèces de sétaires	Espèces d'arroches
Pâturin annuel	Morelle noire
Fumeterre	Espèces de géranium
Pied de coq	Renouée liseron

Efficacité insuffisante contre les adventices suivantes :

Repousses de colza	Séneçon commun
Ray-grass anglais	Ciguë des jardins
Espèces de galinsogas	Adventices à racines pivotante

Consignes d'application pour l'utilisation dans les pommes de terre

Appliquer avant la levée des pommes de terre, après le dernier buttage sur une butte bien tassée, dans un mélange de cuve avec un herbicide autorisé à cet effet. Après l'application, ne plus travailler le sol. Une diminution de l'efficacité est possible si le côté ensoleillé des buttes se dessèche souvent sur une période de plusieurs jours.

Kénaf

Dose d'application : **de 3,5 à 4,4 l/ha**

L'application s'effectue avant la levée.

Consignes d'application pour l'utilisation sur le kénaf

Stomp Aqua s'applique en pré-levée directement après le semis, au plus tard toutefois avant la levée des plantes cultivées et des plantes adventices.

L'application sur le kénaf doit intervenir directement après le semis, au plus tard 5 jours après celui-ci.

Trèfle pour la production de semences (uniquement trèfle violet), luzerne (pour la production de semences)

Dose d'application : **2,2 l/ha**

L'application s'effectue à partir du stade BBCH 13.

Ne pas utiliser comme fourrage les récoltes/l'herbe coupée de l'année de traitement.

1 traitement au max. par culture et par an

Lupins

Dose d'application : **de 2,2 à 3,5 l/ha**

L'application s'effectue avant la levée.

Spectre d'action dans les espèces de lupin en pré-levée (VA) avec 2,2 l/ha

Bonne efficacité contre les adventices suivantes :

Tabouret des champs	Renouée persicaire
Buglosse des champs	Buglosse officinale
Arabette de Thalius	Galéopsis tétrahit
Pensée des champs	Capselle bourse-à-pasteur commune
Myosotis des champs	Coquelicot
Renouée à feuilles d'oseille	Petite ortie
Herbe de sainte Sophie	Espèces d'orties
Espèces de véroniques	Mouron des oiseaux

Efficacité moindre contre les adventices suivantes :

Anthémis des champs	Gaillet gratteron
Espèces d'amarantes	Espèces d'arroches
Pâturin annuel	Morelle noire
Espèces de chénopodes	Renouée des oiseaux
Espèces de camomilles	Renouée liseron

Efficacité insuffisante contre les adventices suivantes :

Vulpin des champs	Espèces de galinsogas
Repousses de colza	Fumeterre
Espèces de sétaires	Séneçon commun
Ray-grass anglais	Pied de coq
Mercuriale annuelle	Ciguë des jardins
Espèces de digitales	Espèces de géranium

Spectre d'action dans les espèces de lupin en pré-levée avec 3,5 l/ha

Bonne efficacité contre les adventices suivantes :

Mouron des champs	Myosotis des champs
Tabouret des champs	Espèces d'amarantes
Buglosse des champs	Renouée à feuilles d'oseille
Moutarde des champs	Herbe de sainte Sophie
Spargoute des champs	Espèces de véroniques
Arabette de Thalius	Mercuriale annuelle
Pensée des champs	Renouée persicaire

Espèces de chénopodes	Laiteron maraîcher
Buglosse officinale	Jusquiame noire
Galéopsis tétrahit	Espèces d'orties
Capselle bourse-à-pasteur commune	Renouée des oiseaux
Coquelicot	Mouron des oiseaux
Petite ortie	

Efficacité moindre contre les adventices suivantes :

Vulpin des champs	Espèces de camomilles
Anthémis des champs	Gaillet gratteron
Espèces de sétaires	Espèces d'arroches
Pâturin annuel	Morelle noire
Espèces de digitales	Espèces de géranium
Fumeterre	Herbe aux chantres
Pied de coq	Renouée liseron

Efficacité insuffisante contre les adventices suivantes :

Repousses de colza	Séneçon commun
Ray-grass anglais	Ciguë des jardins
Espèces de galinsogas	Adventices à racines pivotante

Consignes d'application pour l'utilisation dans les lupins en pré-levée

Période de pulvérisation

Stomp Aqua s'applique en pré-levée directement après le semis, au plus tard toutefois avant la levée des plantes cultivées et des plantes adventices.

L'application dans les lupins doit intervenir directement après le semis, au plus tard 5 jours après celui-ci.

Profondeur de semis

Une profondeur de semis minimale de 3 cm est conseillée pour les lupins. Veiller à une couverture de sol finement émiettée.

Culture consécutive

Une fois la période de récolte normale passée, les surfaces traitées avec Stomp Aqua peuvent être cultivées avec toutes les cultures et cultures dérobées dans le cadre des rotations habituelles.

10.01.2022

Si la culture des lupins doit être interrompue prématurément pour cause de gel tardif ou d'autres circonstances défavorables, notre expérience montre qu'il est possible de planter ensuite des haricots de plein champ, des pois, des lupins, des fèves de soja, du maïs et du tournesol. L'ensemencement aux profondeurs de semis minimales respectives doit être entrepris sans travail préalable du sol.

Maïs

Dose d'application : **de 2,6 à 4,4 l/ha**

L'application s'effectue avant la levée ou à un stade de post-levée précoce.

Spectre d'action dans le maïs en pré-levée avec 2,6 l/ha

Bonne efficacité contre les adventices suivantes :

Mouron des champs	Renouée persicaire
Tabouret des champs	Espèces de chénopodes
Buglosse des champs	Buglosse officinale
Moutarde des champs	Galéopsis tétrahit
Spargoute des champs	Capselle bourse-à-pasteur commune
Arabette de Thalius	Coquelicot
Pensée des champs	Petite ortie
Myosotis des champs	Laiteron maraîcher
Espèces d'amarantes	Jusquiame noire
Renouée à feuilles d'oseille	Espèces d'orties
Herbe de sainte Sophie	Renouée des oiseaux
Espèces de véroniques	Mouron des oiseaux

Efficacité moindre contre les adventices suivantes :

Anthémis des champs	Espèces de camomilles
Espèces de sétaires	Gaillet gratteron
Pâturin annuel	Espèces d'arroches
Mercuriale annuelle	Morelle noire
Fumeterre	Renouée liseron
Pied de coq	

Efficacité insuffisante contre les adventices suivantes :

Vulpin des champs	Repousses de colza
-------------------	--------------------

Ray-grass anglais	Séneçon commun
Espèces de digitales	Ciguë des jardins
Espèces de galinsogas	Espèces de géranium

Spectre d'action dans le maïs en pré-levée avec 4,4 l/ha

Bonne efficacité contre les adventices suivantes :

Mouron des champs	Espèces de chénopodes
Tabouret des champs	Buglosse officinale
Buglosse des champs	Fumeterre
Moutarde des champs	Galéopsis tétrahit
Spargoute des champs	Capselle bourse-à-pasteur commune
Arabette de Thalius	Coquelicot
Pensée des champs	Petite ortie
Myosotis des champs	Laiteron maraîcher
Espèces d'amarantes	Espèces d'arroches
Renouée à feuilles d'oseille	Morelle noire
Herbe de sainte Sophie	Jusquiame noire
Espèces de véroniques	Espèces d'orties
Mercuriale annuelle	Renouée des oiseaux
Espèces de digitales	Mouron des oiseaux
Renouée persicaire	

Efficacité moindre contre les adventices suivantes :

Vulpin des champs	Espèces de camomilles
Anthémis des champs	Gaillet gratteron
Repousses de colza	Espèces de géranium
Espèces de sétaires	Herbe aux chantres
Pâturin annuel	Renouée liseron
Pied de coq	

Efficacité insuffisante contre les adventices suivantes :

Ray-grass anglais	Ciguë des jardins
Espèces de galinsogas	Adventices à racines pivotantes
Séneçon commun	

Spectre d'action dans le maïs à un stade de post-levée précoce avec 2,6 l/ha

Bonne efficacité contre les adventices suivantes :

Buglosse des champs	Buglosse officinale
Spargoute des champs	Galéopsis tétrahit
Pensée des champs	Coquelicot
Myosotis des champs	Espèces d'orties
Espèces de véroniques	Mouron des oiseaux
Espèces de chénopodes	

Efficacité moindre contre les adventices suivantes :

Espèces d'amarantes	Mercuriale annuelle
Renouée à feuilles d'oseille	Gaillet gratteron

Efficacité insuffisante contre les adventices suivantes :

Vulpin des champs	Capselle bourse-à-pasteur commune
Anthémis des champs	Séneçon commun
Repousses de colza	Pied de coq
Espèces de sétaires	Ciguë des jardins
Ray-grass anglais	Espèces de camomilles
Pâturin annuel	Morelle noire
Espèces de digitaires	Renouée des oiseaux
Renouée persicaire	Renouée liseron
Espèces de galinsogas	Adventices à racines pivotantes

Spectre d'action dans le maïs à un stade de post-levée précoce avec 4,4 l/ha

Bonne efficacité contre les adventices suivantes :

Mouron des champs	Espèces d'amarantes
Tabouret des champs	Renouée à feuilles d'oseille
Buglosse des champs	Herbe de sainte Sophie
Moutarde des champs	Espèces de véroniques
Spargoute des champs	Renouée persicaire
Arabette de Thalius	Espèces de chénopodes
Pensée des champs	Buglosse officinale
Myosotis des champs	Fumeterre

Galéopsis tétrahit	Espèces d'arroches
Capselle bourse-à-pasteur commune	Morelle noire
Coquelicot	Jusquiame noire
Petite ortie	Espèces d'orties
Laiteron maraîcher	Mouron des oiseaux

Efficacité moindre contre les adventices suivantes :

Repousses de colza	Espèces de géranium
Mercuriale annuelle	Renouée des oiseaux
Gaillet gratteron	Renouée liseron

Efficacité insuffisante contre les adventices suivantes :

Vulpin des champs	Espèces de galinsogas
Anthémis des champs	Séneçon commun
Espèces de sétaires	Pied de coq
Ray-grass anglais	Ciguë des jardins
Pâturin annuel	Espèces de camomilles
Espèces de digitales	Adventices à racines pivotantes

Consignes d'application pour l'utilisation sur le maïs :

Période de pulvérisation

L'utilisation de Stomp Aqua sur le maïs est possible pendant toute la période comprise entre la pré-levée et la post-levée. L'application doit être achevée dès que le maïs a atteint le stade 4 feuilles.

Les adventices à larges feuilles ne doivent pas avoir dépassé le stade 3 feuilles.

L'action la plus sûre est obtenue au stade cotylédon des adventices.

Exception : pour le maïs doux, une application n'est possible qu'en pré-levée avec des doses réduites en raison de la faible profondeur des semis et d'une sensibilité généralement plus élevée de ces variétés aux herbicides.

Nature du sol

Sur les sols riches en humus présentant une teneur en humus comprise entre 3 et 5 %, sur des sols tourbeux, sur des sols ayant une tendance à se dessécher rapidement en surface et après un épandage de lisier, l'application de Stomp Aqua doit être effectuée de préférence au début de la post-levée afin d'améliorer son efficacité, celle-ci pouvant, dans ces circonstances, être diminuée.

Profondeur de semis

Une profondeur de semis minimale de 4 cm doit être respectée afin d'éviter des dégâts sur la culture. Un creux sur la surface du sol recouvrant la ligne de semis (chasse-motte, roue tasseuse, recouvrement incomplet du sillon de semis) augmente le risque de dégâts occasionnés par un envasement accru des particules traitées du sol.

L'utilisation de Stomp Aqua en pré-levée dans les semis directs avec des semoirs à disques nécessite la fermeture du sillon de semis afin que Stomp Aqua n'atteigne pas les germes.

Compatibilité avec les variétés

Stomp Aqua ne doit pas être utilisé dans les champs de production, dans les jardins de sélection et dans le maïs sous paillis. Dans le maïs doux, l'application est limitée à la phase de pré-levée, en dose d'application réduite.

Stomp Aqua ne doit pas être utilisé en post-levée lorsque le maïs est déjà endommagé par le gel ou est stressé par le froid, ni en cas de risque de gelées nocturnes ou pendant les périodes présentant des écarts de température importants entre le jour et la nuit.

Culture consécutive

Une fois la période de récolte normale passée, les surfaces traitées avec Stomp Aqua peuvent être cultivées avec toutes les cultures et cultures dérobées dans le cadre des rotations habituelles.

Si la culture du maïs doit être interrompue prématurément pour cause de gel tardif ou d'autres circonstances défavorables, notre expérience montre qu'il est possible de planter ensuite du maïs, des haricots de plein champ, des pois, des lupins, du soja et du tournesol.

L'ensemencement aux profondeurs de semis minimales respectives indiquées doit être entrepris sans travail préalable du sol. Une profondeur de 5 cm est conseillée pour les semis de maïs. Un travail superficiel du sol peut être effectué pour les semis de tournesol. Cultures consécutives de graminées au plus tôt 5 mois après l'application de Stomp Aqua.

Colza

Dose d'application :

1,0 l/ha

L'application s'effectue avant la levée, automne.

1 traitement au max. par culture pour cette indication.

Spectre d'action de Stomp Aqua en phase de pré-levée

Bonne efficacité contre les adventices suivantes :

Buglosse des champs	Coquelicot
Myosotis des champs	Buglosse officinale
Espèces de véroniques	Espèces de lamiers
Espèces de chénopodes	

Efficacité moindre contre les adventices suivantes :

Mouron des oiseaux

Efficacité insuffisante contre les adventices suivantes :

Alchémille des champs	Capselle bourse à pasteur
Vulpin des champs	Gaillet gratteron
Pensée sauvage	Espèces de camomille
Repousses de céréales	Espèces de géranium
Repousses de phacelia	Herbe aux chantres
Herbe de sainte Sophie	Adventices à racines pivotantes
Pâturin annuel	

Consignes d'application pour l'utilisation dans le colza en pré-levée

Période de pulvérisation

Stomp Aqua s'applique de préférence en pré-levée, directement après le semis, impérativement avant la levée des plantes cultivées. Les plantes qui sont déjà en train de pousser pendant le traitement seront endommagées de manière durable.

Nature du sol

Pour garantir l'efficacité et la tolérance, le lit de semence doit être, autant que possible, finement émietté, préparé et tassé de manière régulière et doit avoir un bon contact avec la terre.

En pré-levée, l'action de Stomp Aqua dépend du type de sol et peut être réduite sur des sols dont la teneur en humus est importante ainsi que sur des sols argileux lourds. Les sols sablonneux extrêmement pauvres en humus ainsi que les sols

perméables, très peu profonds ou gorgés d'eau ne doivent pas être traités. Une perturbation de la croissance ou un éclaircissement peuvent survenir en cas de précipitations très abondantes juste après le traitement.

Profondeur de semis

Les semences doivent être recouvertes d'au moins 2 cm de terre finement émietlée (profondeur de semis de 2 à 3 cm). Le non-respect de cette condition peut conduire à une tolérance moindre (et notamment à des éclaircissements).

L'établissement d'un lit de semence optimal et le recouvrement en bonne et due forme des semences est une condition indispensable à toute utilisation de Stomp Aqua en pré-levée.

Stomp Aqua ne doit pas être incorporé.

Mélange de cuve avec AHL

Stomp Aqua est miscible avec AHL. L'utilisation de ce mélange de cuve est possible en pré-levée.

Culture consécutive

Une fois la période de récolte normale passée, les surfaces traitées avec Stomp Aqua peuvent être cultivées avec toutes les cultures et cultures dérobées dans le cadre des rotations habituelles.

Si la culture du colza d'hiver doit être interrompue prématurément pour cause de destruction hivernale ou en raison d'autres circonstances, notre expérience montre qu'il est possible de planter au printemps du blé d'été (ou blé durum), de l'orge de printemps, du maïs, des pommes de terre, des haricots de plein champ, des pois, du trèfle violet, de la luzerne, du soja et du tournesol. Il est conseillé de bien mélanger la couche supérieure de terre arable (10 à 15 cm environ) avant le nouveau semis (cultivateur et combinaison de lit de semence ou combinaison de lit de semence avec outil de nivellement, par exemple). En cas de retournement en automne et de semence de céréales d'hiver, un labourage doit être effectué (sur au moins 20 cm de profondeur, avec rasettes).

Colza

Dose d'application :

2,0 l/ha

L'application s'effectue après la levée, automne à partir du stade 16 (BBCH).

1 traitement au max. par culture pour cette indication.

Spectre d'action de Stomp Aqua en phase de post-levée avec traitement préalable avec Nimbus® CS

Bonne efficacité contre les adventices suivantes :

Vulpin des champs	Myosotis des champs
Agrostide épi-du-vent	Espèces de véroniques
Pâturin annuel	Espèces de chénopodes
Tabouret des champs	Capselle bourse à pasteur
Anthémis des champs	Gaillet gratteron
Galéopsis des champs	Espèces de camomille
Buglosse des champs	Espèces de pavot
Moutarde des champs	Buglosse officinale
Spargoute des champs	Espèces de lamiers
Grémil des champs	Mouron des oiseaux
Herbe de sainte Sophie	

Efficacité moindre contre les adventices suivantes :

Espèces de pensées sauvages	Renouée des oiseaux
Bleuet	Renouée liseron

Efficacité insuffisante contre les adventices suivantes :

Repousses de céréales	Adventices à racines pivotantes
Cicutaire	

Consignes d'application pour l'utilisation dans le colza en post-levée

Période de pulvérisation

L'utilisation de Stomp Aqua dans le colza d'hiver est possible du stade à 6 feuilles de la plante cultivée (BBCH 16) au début du repos végétatif.

Après le traitement en post-levée/hivernal, les adventices restent petites et vertes pendant une longue période avant de mourir.

Des dégâts sur le colza d'hiver sont possibles. Ils se manifestent sous la forme d'une perturbation durable de la croissance. Les plantes n'ayant pas encore atteint le stade des 6 feuilles ne doivent pas être traitées avec Stomp Aqua.

L'application est interdite tant que le colza ne se trouve pas en croissance active. Si, après l'application de Stomp Aqua, les conditions météorologiques sont de nouveau

10.01.2022

favorables à la pousse, des dommages sont possibles sur les plantes les plus grandes.

Stomp Aqua ne doit en aucun cas être utilisé après la fin du repos hivernal.

Mélange de cuve avec AHL

Dans le colza d'hiver, Stomp Aqua peut être appliqué avec AHL en post-levée. Afin d'exclure des dégâts par brûlure provoqués par l'engrais liquide, il est nécessaire de respecter les conditions habituelles applicables à l'épandage des engrais liquides (ne traiter que des stocks secs ; pour les mélanges eau et AHL, mélanger au moins 3 parts d'eau avec 1 part d'AHL ; utiliser uniquement des produits AHL de marque). En NAH, ne pas appliquer AHL pur.

Culture consécutive

Une fois la période de récolte normale passée, les surfaces traitées avec Stomp Aqua peuvent être cultivées avec toutes les cultures et cultures dérobées dans le cadre des rotations habituelles.

Si la culture du colza d'hiver doit être interrompue prématurément pour cause de destruction hivernale ou en raison d'autres circonstances, notre expérience montre qu'il est possible de planter au printemps du blé d'été (ou blé durum), de l'orge de printemps, du maïs, des pommes de terre, des haricots de plein champ, des pois, du trèfle violet, de la luzerne, du soja et du tournesol. Il est conseillé de bien mélanger la couche supérieure de terre arable (10 à 15 cm environ) avant le nouveau semis (cultivateur et combinaison de lit de semence ou combinaison de lit de semence avec outil de nivellement, par exemple). En cas de retournement en automne et de semence de céréales d'hiver, un labourage doit être effectué (sur au moins 20 cm de profondeur, avec rasettes).

Tournesol

Dose d'application :

de 2,6 à 3,5 l/ha

L'application s'effectue immédiatement après les semis.

Spectre d'action dans les tournesols en pré-levée avec 2,6 l/ha

Bonne efficacité contre les adventices suivantes :

Mouron des champs	Renouée persicaire
Tabouret des champs	Espèces de chénopodes
Buglosse des champs	Buglosse officinale
Moutarde des champs	Galéopsis tétrahit
Spargoute des champs	Capselle bourse-à-pasteur commune
Arabette de Thalius	Coquelicot
Pensée des champs	Petite ortie
Myosotis des champs	Laiteron maraîcher
Espèces d'amarantes	Jusquiame noire
Renouée à feuilles d'oseille	Espèces d'orties
Herbe de sainte Sophie	Renouée des oiseaux
Espèces de véroniques	Mouron des oiseaux

Efficacité moindre contre les adventices suivantes :

Vulpin des champs	Espèces de camomilles
Anthémis des champs	Gaillet gratteron
Espèces de sétaies	Espèces d'arroches
Pâturin annuel	Morelle noire
Mercuriale annuelle	Renouée liseron
Fumeterre	Pied de coq

Efficacité insuffisante contre les adventices suivantes :

Repousses de colza	Séneçon commun
Ray-grass anglais	Ciguë des jardins
Espèces de digitales	Espèces de géranium
Espèces de galinsogas	Adventices à racines pivotantes

Spectre d'action dans les tournesols en pré-levée avec 3,5 l/ha

Bonne efficacité contre les adventices suivantes :

Mouron des champs	Spargoute des champs
Tabouret des champs	Arabette de Thalius
Buglosse des champs	Pensée des champs
Moutarde des champs	Myosotis des champs

Espèces d'amarantes	Capselle bourse-à-pasteur commune
Renouée à feuilles d'oseille	Coquelicot
Herbe de sainte Sophie	Petite ortie
Espèces de véroniques	Laiteron maraîcher
Mercuriale annuelle	Jusquiamme noire
Renouée persicaire	Espèces d'orties
Espèces de chénopodes	Renouée des oiseaux
Buglosse officinale	Mouron des oiseaux
Galéopsis tétrahit	

Efficacité moindre contre les adventices suivantes :

Vulpin des champs	Espèces de camomilles
Anthémis des champs	Gaillet gratteron
Espèces de sétaires	Espèces d'arroches
Pâturin annuel	Morelle noire
Espèces de digitaires	Espèces de géranium
Fumeterre	Herbe aux chantres
Pied de coq	Renouée liseron

Efficacité insuffisante contre les adventices suivantes :

Repousses de colza	Séneçon commun
Ray-grass anglais	Ciguë des jardins
Espèces de galinsogas	Adventices à racines pivotantes

Consignes d'application pour l'utilisation dans le tournesol en pré-levée

Période de pulvérisation

En pré-levée, l'application de Stomp Aqua s'effectue directement ou jusqu'à 5 jours après le semis, mais toutefois avant la levée de la culture ainsi que des plantes adventices.

Profondeur de semis

La profondeur de semis habituelle pour le tournesol (3 cm) doit être respectée. Veiller à une couverture de sol finement émietée. Dans certains cas, l'application en pré-levée associée à des conditions météorologiques défavorables (froid, humidité) peut provoquer des dégâts sur le collet de la racine (au niveau de la surface du sol), qui

10.01.2022

peuvent entraîner une pliure de la tige lorsque la plante atteint une hauteur de 20 à 30 cm environ. Des dégâts sur les tournesols sont possibles.

Culture consécutive

Une fois la période de récolte normale passée, les surfaces traitées avec Stomp Aqua peuvent être cultivées avec toutes les cultures et cultures dérobées dans le cadre des rotations habituelles.

Si la culture doit être interrompue prématurément pour cause de gel tardif ou d'autres circonstances défavorables, notre expérience montre qu'il est possible de planter ensuite des haricots de plein champ, des pois, des lupins, des fèves de soja, du maïs et du tournesol. L'ensemencement aux profondeurs de semis minimales respectives doit être entrepris sans travail préalable du sol.

Sorgho (utilisation comme matière première renouvelable pour des usages techniques)

Dose d'application : 2,5 l/ha

L'application s'effectue en post-levée à partir du stade BBCH 13.

1 traitement au max. par culture

Tabac

Dose d'application : 3,5 l/ha

L'application s'effectue 1 à 4 jours avant la plantation.

1 traitement au max. par culture

Riz sec

Dose d'application : de 3,5 à 4,4 l/ha

L'application s'effectue en pré-levée.

1 traitement au max. par culture

Prairies et pâturages (pour combattre la véronique filiforme)

Dose d'application : 3,5 l/ha

L'application s'effectue à l'automne après la dernière utilisation.

Consignes d'application pour l'utilisation sur les prairies et pâturages

10.01.2022

La véronique filiforme est bien combattue lorsque les gouttes pulvérisées atteignent la surface du sol et que le film de pulvérisation reste intact à la surface du sol. Le traitement couvre alors aussi d'autres graines d'adventices en levée.

Cultures maraîchères

Artichauts (plants)

Dose d'application : **de 2,2 à 3,5 l/ha**

L'application s'effectue avant la plantation.

1 traitement au max. par culture et par an

Artichauts (plants ; en plein champ)

Dose d'application : **de 1,75 à 3,5 l/ha**

L'application s'effectue après la plantation, après la phase d'enracinement de la culture au stade BBCH 13 à 16.

1 traitement au max. par culture et par an

Valériane

Dose d'application : **de 2,2 à 3,5 l/ha**

L'application s'effectue après la phase d'enracinement de la culture.

Remarque concernant l'application sur la valériane :

Les adventices ne doivent pas avoir dépassé le stade 1 feuille au moment de l'application.

Aneth (en plein champ)

Dose d'application : **de 1,75 à 3,5 l/ha**

L'application s'effectue en pré-levée et seulement dans des cultures destinées à être utilisées comme épices (dans le cas d'utilisation des fruits et des graines).

1 traitement au max. par culture et par an

Aneth (utilisation comme herbe fraîche ; en plein champ)

Dose d'application : **de 1,75 à 3 l/ha**

L'application s'effectue en pré-levée et seulement sur des cultures destinées à la production d'herbes fraîches.

Délai d'attente : 42 jours

1 traitement au max. par culture et par an

Pois écosés

Cf. pois protéagineux dans les grandes cultures

Chou frisé non pommé (plants ; en plein champ)

Dose d'application : **de 1,75 à 3,5 l/ha**

L'application s'effectue après la phase d'enracinement jusqu'au stade BBCH 16 de la culture.

Délai d'attente : 60 jours

1 traitement au max. par culture

Chou frisé non pommé (semis ; en plein champ)

Dose d'application : **de 1,75 à 3,5 l/ha**

L'application s'effectue en post-levée, BBCH 12 à 16 de la culture.

Délai d'attente : 60 jours

1 traitement au max. par culture

Fenouil en graines (en plein champ)

Dose d'application : **de 1,75 à 3,5 l/ha**

L'application s'effectue en pré-levée jusqu'à la post-levée (au plus tard BBCH 12) et seulement dans des cultures destinées à être utilisées comme produit rappelant le thé ou comme épices (dans le cas d'utilisation des fruits et des graines).

1 traitement au max. par culture et par an

Concombres-cornichons Culture (en plein champ) sur paillis en utilisant des écrans de pulvérisation

Dose d'application : **de 1,75 à 3,5 l/ha**

L'application s'effectue en cas de culture sur paillis avant la levée ou avant la plantation de la culture en traitement de l'interligne et exclusivement en utilisant des écrans de pulvérisation. Le paillis ne doit pas être touché.

1 traitement au max. par culture

Cardons

Dose d'application : **de 2,2 à 3,5 l/ha**

L'application s'effectue avant la plantation.

Carottes

Dose d'application : **de 2,2 à 3,5 l/ha**

L'application s'effectue avant la levée.

Spectre d'action dans les carottes en pré-levée avec 2,2 l/ha

Bonne efficacité contre les adventices suivantes :

Tabouret des champs	Renouée persicaire
Buglosse des champs	Buglosse officinale
Arabette de Thalius	Galéopsis tétrahit
Pensée des champs	Capselle bourse-à-pasteur commune
Myosotis des champs	Coquelicot
Renouée à feuilles d'oseille	Petite ortie
Herbe de sainte Sophie	Espèces d'orties
Espèces de véroniques	Mouron des oiseaux
Mercuriale annuelle	

Efficacité moindre contre les adventices suivantes :

Anthémis des champs	Gaillet gratteron
Espèces d'amarantes	Espèces d'arroches
Pâturin annuel	Morelle noire
Espèces de chénopodes	Renouée des oiseaux
Espèces de camomilles	Renouée liseron

Efficacité insuffisante contre les adventices suivantes :

Vulpin des champs	Fumeterre
Repousses de colza	Séneçon commun
Espèces de sétaires	Pied de coq
Ray-grass anglais	Ciguë des jardins
Mercuriale annuelle	Espèces de géranium
Espèces de galinsogas	Adventices à racines pivotantes

Spectre d'action dans les carottes en pré-levée avec 3,5 l/ha

Bonne efficacité contre les adventices suivantes :

Mouron des champs	Renouée persicaire
Tabouret des champs	Espèces de chénopodes
Buglosse des champs	Buglosse officinale
Moutarde des champs	Galéopsis tétrahit
Spargoute des champs	Capselle bourse-à-pasteur commune
Arabette de Thalius	Coquelicot
Pensée des champs	Petite ortie
Myosotis des champs	Laiteron maraîcher
Espèces d'amarantes	Jusquiame noire
Renouée à feuilles d'oseille	Espèces d'orties
Herbe de sainte Sophie	Renouée des oiseaux
Espèces de véroniques	Mouron des oiseaux
Mercuriale annuelle	

Efficacité moindre contre les adventices suivantes :

Vulpin des champs	Espèces de camomilles
Anthémis des champs	Gaillet gratteron
Espèces de sétaires	Espèces d'arroches
Pâturin annuel	Morelle noire
Espèces de digitales	Espèces de géranium
Fumeterre	Renouée liseron
Pied de coq	

Efficacité insuffisante contre les adventices suivantes :

Repousses de colza	Séneçon commun
Ray-grass anglais	Ciguë des jardins
Espèces de galinsogas	Adventices à racines pivotantes

Consignes d'application pour l'utilisation dans les carottes en pré-levée :

Période de pulvérisation

En pré-levée, l'application de Stomp Aqua s'effectue directement ou jusqu'à 5 jours après le semis, mais toutefois avant la levée de la culture ainsi que des plantes adventices.

Profondeur de semis

Une profondeur de semis minimale de 2 cm doit être respectée pour les carottes. Veiller à une couverture de sol finement émiettée. Dans certains cas, des perturbations de croissance peuvent survenir après une application en pré-levée associée à des conditions météorologiques défavorables (froid, humidité).

Risque de dégâts

La tolérance de Stomp Aqua repose sur la séparation spatiale de la substance active et des zones germinatives (sélectivité de position).

La substance active pendiméthaline est très difficilement soluble dans l'eau et son lessivage est très réduit. Des dégâts ne peuvent survenir que si les semis ont été trop superficiels ou si l'application sur un sol très léger a été suivie de fortes précipitations. Des particules de sol, auxquelles l'herbicide adhère, peuvent ainsi migrer dans la zone germinative.

Culture consécutive

Si la culture doit être interrompue prématurément pour cause de gel tardif ou d'autres circonstances défavorables, notre expérience montre qu'il est possible de planter ensuite des haricots de plein champ, des pois, des lupins, des fèves de soja, du maïs et du tournesol. L'ensemencement aux profondeurs de semis minimales respectives doit être entrepris sans travail préalable du sol.

Ail (pré-levée ; en plein champ)

Dose d'application :

de 1,75 à 3,5 l/ha

L'application s'effectue en pré-levée.

1 traitement au max. par culture et par an

Ail (traitement fragmenté ; en plein champ) jusqu'au stade BBCH 14

Dose totale d'application : **3,5 l/ha**

L'application s'effectue comme traitement fragmenté à des intervalles de 2 à 8 semaines : 1,75 l/ha en pré-levée et 1,75 l/ha en post-levée jusqu'au stade BBCH 14.

Fenouil bulbeux (plants ; en plein champ)

Dose d'application : **de 1,75 à 3,5 l/ha**

L'application est effectuée immédiatement avant la plantation et jusqu'à 10 jours après la plantation.

Délai d'attente : 60 jours

1 traitement au max. par culture

Fenouil bulbeux (semis ; en plein champ)

Dose d'application : **de 1,75 à 3,5 l/ha**

L'application s'effectue en pré-levée.

1 traitement au max. par culture

Céleri rave et céleri rave Utilisation comme céleri-branche (plants ; en plein champ)

Dose d'application : **de 1,75 à 3,5 l/ha**

L'application s'effectue immédiatement après la plantation jusqu'au stade BBCH 13 de la culture.

Délai d'attente pour le céleri rave Utilisation comme céleri-branche : 60 jours

1 traitement au max. par culture

Céleri rave (plants)

Dose d'application : **de 3,5 à 4,4 l/ha**

L'application s'effectue avant la plantation.

1 traitement au max. par culture

Espèces de choux (plants)

Dose d'application : **de 3,5 à 4,4 l/ha**

L'application s'effectue avant la plantation.

1 traitement au max. par culture

Choux pommés (plants ; en plein champ)

Dose d'application : **de 1,75 à 3,5 l/ha**

L'application s'effectue après la phase d'enracinement jusqu'au stade BBCH 16 de la culture.

Délai d'attente : 60 jours

1 traitement au max. par culture

Choux pommés (semis ; en plein champ)

Dose d'application : **de 1,75 à 3,5 l/ha**

L'application s'effectue en post-levée, au stade 12 à 16 (BBCH).

Délai d'attente : 60 jours

1 traitement au max. par culture

Cumin (semis ; en plein champ)

Dose d'application : **de 1,75 à 3,5 l/ha**

L'application s'effectue en pré-levée jusqu'à la post-levée (au plus tard BBCH 12) seulement dans des cultures destinées à être utilisées comme produit rappelant le thé ou comme épices (dans le cas de l'utilisation des fruits et des graines).

1 traitement au max. par culture et par an

Cumin

Dose d'application : **de 2,2 à 3,5 l/ha**

L'application s'effectue en pré-levée ou avant la plantation.

Courges à peau comestible (en plein champ) Culture sur paillis en utilisant des écrans de pulvérisation

Dose d'application : **de 1,75 à 3,5 l/ha**

L'application s'effectue en cas de culture sur paillis avant la levée ou avant la plantation de la culture en traitement de l'interligne et exclusivement en utilisant des écrans de pulvérisation. Le paillis ne doit pas être touché.

1 traitement au max. par culture

Poireaux (plants) en plein champ

Dose d'application : **de 1,75 à 3,5 l/ha**

L'application s'effectue au plus tard 7 jours après la plantation.

1 traitement au max. par culture

Poireaux (plants)

Dose d'application : **de 3,5 à 4,4 l/ha**

L'application s'effectue avant la plantation.

1 traitement au max. par culture

Poireaux (semis)

Dose d'application : **de 1,75 à 3,5 l/ha**

L'application s'effectue avant la levée.

1 traitement au max. par culture

Veiller à une profondeur suffisante du semis de poireaux en cas d'application en pré-levée.

Raifort (en plein champ)

Dose d'application : **de 1,75 à 3,5 l/ha**

L'application s'effectue après la plantation des stolons et avant le bourgeonnement de la plante cultivée (avant BBCH 09).

1 traitement au max. par culture et par an

Melons (en plein champ) Culture sur paillis en utilisant des écrans de pulvérisation

Dose d'application : **de 1,75 à 3,5 l/ha**

10.01.2022

L'application s'effectue en cas de culture sur paillis avant la levée ou avant la plantation de la plante cultivée en traitement de l'interligne et exclusivement en utilisant des écrans de pulvérisation. Le paillis ne doit pas être touché.

1 traitement au max. par culture

Panais (traitement fragmenté ; en plein champ)

Dose totale d'application : **3,5 l/ha**

L'application s'effectue comme traitement fragmenté à des intervalles de 2 à 5 semaines : 1,75 l/ha en pré-levée et 1,75 l/ha en post-levée jusqu'au stade BBCH 12 à 13.

Délai d'attente : 42 jours

Panais

Dose d'application : **de 2,2 à 3,5 l/ha**

L'application s'effectue en pré-levée.

Délai d'attente : 42 jours

1 traitement au max. par culture

Persil (traitement fragmenté ; en plein champ)

Dose totale d'application : **3,5 l/ha**

L'application s'effectue comme traitement fragmenté à des intervalles de 2 à 5 semaines : 2 l/ha en pré-levée et 1,5 l/ha en post-levée jusqu'au stade BBCH 13, seulement dans des cultures destinées à la production d'herbes fraîches.

Délai d'attente : 28 jours

Persil (en plein champ)

Dose d'application : **1,75 à 3,5 l/ha.**

L'application s'effectue en post-levée, au stade 12 à 15 (BBCH) et seulement sur des cultures destinées à la production d'herbes fraîches.

Délai d'attente : 28 jours

1 traitement au max. par culture et par an

Persil (plants ; en plein champ)

Dose d'application : **1,75 à 3,5 l/ha.**

10.01.2022

L'application s'effectue après la plantation, après la phase d'enracinement de la culture au stade BBCH 12 à 15, et seulement sur des cultures destinées à la production d'herbes fraîches.

Délai d'attente : 28 jours

1 traitement au max. par culture et par an

Persil

Dose d'application : **2,2 à 3,5 l/ha.**

L'application s'effectue en pré-levée ou avant la plantation.

1 traitement au max. par culture

Fèves (en plein champ)

Dose d'application : **de 1,75 à 3,5 l/ha**

L'application s'effectue avant la levée.

1 traitement au max. par culture

Millepertuis

Dose d'application : **de 2,2 à 3,5 l/ha**

L'application s'effectue **pendant l'année de plantation**, après la phase d'enracinement de la culture.

Millepertuis

Dose d'application : **de 2,2 à 3,5 l/ha**

L'application s'effectue **à partir de la 2^e année de pousse**, après le bourgeonnement, jusqu'au stade BBCH 23 (hauteur de croissance de 10 cm max.).

Remarque concernant les applications sur le millepertuis :

Les adventices ne doivent pas avoir dépassé le stade 1 feuille au moment de l'application.

Courge de Styrie (en plein champ)

Dose d'application : **de 2,2 à 3,5 l/ha**

L'application s'effectue avant la levée ou avant la plantation de la culture en traitement de l'interligne et exclusivement en utilisant des écrans de pulvérisation.

1 traitement au max. par culture

Courge de Styrie

Dose d'application : **de 2,2 à 3,5 l/ha**

L'application s'effectue immédiatement après la levée ou après la plantation de la culture en traitement de l'interligne et exclusivement en utilisant des écrans de pulvérisation.

1 traitement au max. par culture

Consignes d'application pour l'utilisation sur la courge de Styrie

Ne pas utiliser en mélange de cuve.

Ne pas utiliser dans les cultures prématurées sous tissu non tissé ou sous film plastique.

La courge de Styrie est cultivée généralement en utilisant un paillis opaque, ce qui empêche le développement des mauvaises herbes dans la zone couverte. L'utilisation d'herbicide n'est donc nécessaire que sur les parties de sol non recouvertes, entre les paillis. La culture elle-même et son environnement immédiat n'entrent de ce fait pas directement en contact avec l'herbicide lorsqu'il est appliqué. Une perte totale de la récolte peut se produire en cas d'erreurs d'application ou de conditions météorologiques extrêmes.

1 traitement au max. par culture

Rhubarbe (en plein champ)

Dose d'application : **de 1,75 à 3,5 l/ha**

L'application s'effectue avant le bourgeonnement, après la plantation pendant l'année de plantation.

1 traitement au max. par culture et par an.

Rhubarbe

Dose d'application : **de 2,2 à 3,5 l/ha**

L'application s'effectue en hiver jusqu'avant le bourgeonnement.

Roquette (en plein champ)

Dose d'application : **2 l/ha**

L'application s'effectue avant la plantation avec incorporation superficielle (profondeur 5 cm environ) ou avant la plantation en utilisant une planteuse à bandes.

1 traitement au max. par culture et par an.

Salades (Asteraceae) (plants)

Dose d'application : de 2,2 à 3,5 l/ha

L'application s'effectue avant la plantation avec incorporation superficielle (profondeur 5 cm environ) ou avant la plantation en utilisant une planteuse à bandes.

Échalotes (traitement fragmenté ; en plein champ)

Dose totale d'application : **3,5 l/ha**

L'application s'effectue comme traitement fragmenté à des intervalles de 2 à 8 semaines : 1,75 l/ha en pré-levée et 1,75 l/ha en post-levée jusqu'au stade BBCH 14.

Échalotes (en plein champ)

Dose d'application : **de 1,75 à 3,5 l/ha**

L'application s'effectue en pré-levée.

1 traitement au max. par culture et par an.

Ciboulette (semis ; en plein champ)

Dose d'application : **de 1,75 à 2.5 l/ha**

L'application s'effectue en pré-levée et seulement dans des cultures destinées à la production d'herbes fraîches.

Délai d'attente : 42 jours

1 traitement au max. par culture et par an.

Ciboulette (culture de bulbes ; en plein champ)

Dose d'application : **de 1,75 à 3,5 l/ha**

L'application s'effectue après la plantation, après la phase d'enracinement de la culture au stade BBCH 12 à 15.

1 traitement au max. par culture

Ciboulette (plants ; en plein champ)

Dose d'application : **de 1,75 à 3,5 l/ha**

L'application s'effectue après la plantation, après la phase d'enracinement de la culture au stade BBCH 12 à 15 et seulement dans des cultures destinées à la production d'herbes fraîches.

1 traitement au max. par culture et par an

Salsifis (traitement fragmenté ; en plein champ)

Dose totale d'application : **3,5 l/ha**

L'application s'effectue comme traitement fragmenté à des intervalles de 2 à 5 semaines : 1,75 l/ha en pré-levée et 1,75 l/ha en post-levée jusqu'au stade BBCH 12 à 13.

Délai d'attente : 42 jours

Salsifis

Dose d'application : **de 1,75 à 3,5 l/ha**

L'application s'effectue en pré-levée.

1 traitement au max. par culture

Asperges (cultures de production)

Dose d'application : **de 2,2 à 3,5 l/ha**

Le traitement dans les cultures de production s'effectue après la période de coupe, après l'aplanissement des buttes jusqu'à une hauteur de croissance des asperges de 10 cm environ.

Asperges (cultures de production)

Dose d'application : **de 2,2 à 3,5 l/ha**

Le traitement s'effectue dans des cultures de production après le buttage avant la période de coupe.

Asperges (jeunes cultures)

Dose d'application : **de 2,2 à 3,5 l/ha**

10.01.2022

Le traitement s'effectue au printemps, avant la percée, 7 à 10 jours après la plantation.

Recouvrir les griffes d'asperges avec environ 10 cm de terre finement émietée.

Veiller à ce que le sol soit bien tassé.

Spectre d'action dans les asperges avec 2,2 l/ha

Bonne efficacité contre les adventices suivantes :

Arabette de Thalius	Mercuriale annuelle
Morgeline	Galéopsis tétrahit
Espèces de lamiers	Herbe de sainte Sophie
Espèces de pensées	Mouron des champs
Espèces de véroniques	Buglosse officinale
Bourse-à-pasteur	Buglosse des champs
Tabouret des champs	Petite ortie
Renouée persicaire	Coquelicot.
Renouée à feuilles d'oseille	

Efficacité moindre contre les adventices suivantes :

Espèces d'amarantes	Camomille des champs
Pâturin annuel	Espèces de chénopodes
Pied de coq	Espèces d'arroches
Gaillet gratteron	Morelle noire
Espèces de camomille	Renouée des oiseaux

Efficacité insuffisante contre les adventices suivantes :

Vulpin des champs	Renouée liseron
Espèces de galinsogas	Espèces de géranium
Fumeterre	Mauvaises herbes à racines pivotantes.
Sèneçon commun	
Ciguë des jardins	

Spectre d'action dans les asperges avec 3,5 l/ha

Bonne efficacité contre les adventices suivantes :

Morgeline	Renouée persicaire
Espèces de lamiers	Renouée à feuilles d'oseille
Espèces de pensées	Mercuriale annuelle
Bourse-à-pasteur	Galéopsis tétrahit
Moutarde des champs	Jusquiame noire
Tabouret des champs	Mouron des champs
Espèces d'amarantes	Buglosse officinale
Espèces de chénopodes	Buglosse des champs
Renouée des oiseaux	Petite ortie.

Efficacité moindre contre les adventices suivantes :

Pâturin annuel	Espèces de camomille
Pied de coq	Camomille des champs
Gaillet gratteron	Morelle noire.

Efficacité insuffisante contre les adventices suivantes :

Espèces de galinsogas	Mauvaises herbes à racines pivotantes.
Sèneçon	
Renouée liseron	

Asperges (jeunes cultures avec des plans de semis) en plein champ

Dose totale d'application : **3,5 l/ha**

L'application s'effectue comme traitement fragmenté à des intervalles de 9 à 28 jours : premier traitement avec 1,75 l/ha jusqu'à 2 jours avant la plantation et deuxième traitement avec 1,75 l/ha après la phase d'enracinement, 7 à 10 jours après la plantation.

Céleri-branche (plants, en plein champ)

Dose d'application : **de 1,75 à 3,5 l/ha**

L'application s'effectue immédiatement après la plantation jusqu'au stade BBCH 13 de la culture.

Délai d'attente : 60 jours

1 traitement au max. par culture

Céleri-branche (plants)

Dose d'application : **de 3,5 à 4,4 l/ha**

L'application s'effectue avant la plantation.

1 traitement au max. par culture

Persil tubéreux

Dose d'application : **de 2,2 à 3,5 l/ha**

L'application s'effectue en pré-levée.

Délai d'attente : 42 jours

1 traitement au max. par culture

Persil tubéreux (traitement fragmenté ; en plein champ)

Dose totale d'application : **3,5 l/ha**

L'application s'effectue comme traitement fragmenté à des intervalles de 2 à 5 semaines : 1,75 l/ha en pré-levée et 1,75 l/ha en post-levée jusqu'au stade BBCH 12 à 13.

Délai d'attente : 42 jours

Maïs doux

Dose d'application : **de 2,6 à 3,5 l/ha**

L'application s'effectue avant la levée de la culture.

Spectre d'action dans le maïs doux en pré-levée avec 2,6 l/ha

Bonne efficacité contre les adventices suivantes :

Mouron des champs	Renouée à feuilles d'oseille
Tabouret des champs	Herbe de sainte Sophie
Buglosse des champs	Espèces de véroniques
Moutarde des champs	Renouée persicaire
Spargoute des champs	Espèces de chénopodes
Arabette de Thalius	Buglosse officinale
Pensée des champs	Galéopsis tétrahit
Myosotis des champs	Capselle bourse-à-pasteur commune
Espèces d'amarantes	Coquelicot

Petite ortie	Espèces d'orties
Laiteron maraîcher	Renouée des oiseaux
Jusquiamme noire	Mouron des oiseaux

Efficacité moindre contre les adventices suivantes :

Anthémis des champs	Espèces de camomilles
Espèces de sétaires	Gaillet gratteron
Pâturin annuel	Espèces d'arroches
Mercuriale annuelle	Morelle noire
Fumeterre	Renouée liseron
Pied de coq	

Efficacité insuffisante contre les adventices suivantes :

Vulpin des champs	Espèces de galinsogas
Repousses de colza	Séneçon commun
Ray-grass anglais	Ciguë des jardins
Espèces de digitales	Espèces de géranium

Spectre d'action dans le maïs doux en pré-levée avec 3,5 l/ha

Bonne efficacité contre les adventices suivantes :

Mouron des champs	Renouée persicaire
Tabouret des champs	Espèces de chénopodes
Buglosse des champs	Buglosse officinale
Moutarde des champs	Galéopsis tétrahit
Spargoute des champs	Capselle bourse-à-pasteur commune
Arabette de Thalius	Coquelicot
Pensée des champs	Petite ortie
Myosotis des champs	Laiteron maraîcher
Espèces d'amarantes	Jusquiamme noire
Renouée à feuilles d'oseille	Espèces d'orties
Herbe de sainte Sophie	Renouée des oiseaux
Espèces de véroniques	Mouron des oiseaux
Mercuriale annuelle	

Efficacité moindre contre les adventices suivantes :

Anthémis des champs	Espèces de sétaires
---------------------	---------------------

Pâturin annuel	Gaillet gratteron
Espèces de digitales	Espèces d'arroches
Fumeterre	Morelle noire
Pied de coq	Espèces de géranium
Espèces de camomilles	Renouée liseron

Efficacité insuffisante contre les adventices suivantes :

Vulpin des champs	Séneçon commun
Repousses de colza	Ciguë des jardins
Ray-grass anglais	Adventices à racines pivotantes
Espèces de galinsogas	

Consignes d'application pour l'utilisation dans le maïs doux

Pour le maïs doux, une application n'est possible qu'en pré-levée avec des doses réduites en raison de la faible profondeur des semis et d'une sensibilité généralement plus élevée de ces variétés aux herbicides.

Pour les profondeurs de semis inférieures à 4 cm, il existe un risque de dégâts par l'envasement des particules traitées du sol.

Culture consécutive

Une fois la période de récolte normale passée, les surfaces traitées avec Stomp Aqua peuvent être cultivées avec toutes les cultures et cultures dérobées dans le cadre des rotations habituelles.

Si la culture du maïs doit être interrompue prématurément pour cause de gel tardif ou d'autres circonstances défavorables, notre expérience montre qu'il est possible de planter ensuite du maïs, des haricots de plein champ, des pois, des lupins, du soja et du tournesol.

L'ensemencement aux profondeurs de semis minimales respectives indiquées doit être entrepris sans travail préalable du sol. Une profondeur de 5 cm est conseillée pour les semis de maïs. Un travail superficiel du sol peut être effectué pour les semis de tournesol. Cultures consécutives de graminées au plus tôt 5 mois après l'application de Stomp Aqua.

Oignons

Dose d'application :

de 1,75 à 3,5 l/ha

L'application s'effectue en pré-levée.

1 traitement au max. par culture

Spectre d'action dans les oignons en pré-levée avec 1,75 l/ha

Bonne efficacité contre les adventices suivantes :

Tabouret des champs	Espèces de véroniques
Buglosse des champs	Buglosse officinale
Arabette de Thalius	Capselle bourse-à-pasteur commune
Myosotis des champs	Coquelicot
Herbe de sainte Sophie	Espèces d'orties

Efficacité moindre contre les adventices suivantes :

Pensée des champs	Galéopsis tétrahit
Espèces d'amarantes	Petite ortie
Renouée à feuilles d'oseille	Espèces d'arroches
Renouée persicaire	Renouée des oiseaux
Espèces de chénopodes	Mouron des oiseaux

Efficacité insuffisante contre les adventices suivantes :

Vulpin des champs	Fumeterre
Anthémis des champs	Séneçon commun
Repousses de colza	Pied de coq
Espèces de sétaires	Ciguë des jardins
Ray-grass anglais	Espèces de camomilles
Pâturin annuel	Gaillet gratteron
Mercuriale annuelle	Morelle noire
Espèces de digitaires	Espèces de géranium
Espèces de galinsogas	Renouée liseron

Spectre d'action dans les oignons en pré-levée avec 3,5 l/ha

Bonne efficacité contre les adventices suivantes :

Mouron des champs	Buglosse des champs
Tabouret des champs	Moutarde des champs

Spargoute des champs	Buglosse officinale
Arabette de Thalius	Galéopsis tétrahit
Pensée des champs	Capselle bourse-à-pasteur commune
Myosotis des champs	Coquelicot
Espèces d'amarantes	Petite ortie
Renouée à feuilles d'oseille	Laiteron maraîcher
Herbe de sainte Sophie	Jusquiame noire
Espèces de véroniques	Espèces d'orties
Mercuriale annuelle	Renouée des oiseaux
Renouée persicaire	Mouron des oiseaux
Espèces de chénopodes	

Efficacité moindre contre les adventices suivantes :

Anthémis des champs	Espèces de camomilles
Espèces de sétaires	Gaillet gratteron
Pâturin annuel	Espèces d'arroches
Espèces de digitales	Morelle noire
Fumeterre	Espèces de géranium
Pied de coq	Renouée liseron

Efficacité insuffisante contre les adventices suivantes :

Vulpin des champs	Séneçon commun
Repousses de colza	Ciguë des jardins
Ray-grass anglais	Adventices à racines pivotantes
Espèces de galinsogas	

Consignes d'application pour l'utilisation dans les oignons

Période de pulvérisation

En pré-levée, Stomp Aqua s'applique après les semis.

Ne pas pulvériser en cas d'humidité stagnante ou si le sol est complètement saturé d'eau.

Profondeur de semis

Une profondeur de semis ou de plantation minimale de 3 cm est conseillée pour les oignons. Veiller à un recouvrement régulier et finement émiétté. Un creux sur la surface du sol recouvrant la ligne de semis (chasse-motte, roue tasseuse,

10.01.2022

recouvrement incomplet du sillon de semis) augmente le risque de dégâts occasionnés par un envasement accru des particules traitées du sol.

Nature du sol

Des précipitations abondantes après le traitement peuvent conduire à une perturbation de la croissance des oignons et/ou à un éclaircissement. Il ne faut donc pas réaliser d'application sur des sols très légers et pauvres en humus ni sur des surfaces qui présentent une tendance à la battance et à la formation de croûtes. Certains cas de problèmes de tolérance s'étant produits dans la pratique, l'application sur ce type de sols se fait aux risques de l'utilisateur.

Risque de dégâts

La tolérance de Stomp Aqua repose sur la séparation spatiale de la substance active et des zones germinatives (sélectivité de position).

La substance active pendiméthaline est très difficilement soluble dans l'eau et son lessivage est très réduit. Des dégâts ne peuvent survenir que si les semis ont été trop superficiels ou si l'application sur un sol très léger a été suivie de fortes précipitations. Des particules de sol, auxquelles l'herbicide adhère, peuvent ainsi migrer dans la zone germinative.

Culture consécutive

Si la culture doit être interrompue prématurément pour cause de gel tardif ou d'autres circonstances défavorables, notre expérience montre qu'il est possible de planter ensuite des haricots de plein champ, des pois, des lupins, des fèves de soja, du maïs et du tournesol. L'ensemencement aux profondeurs de semis minimales respectives doit être entrepris sans travail préalable du sol.

APPLICATIONS AUTORISEES

Domaine d'application	Agent pathogène / action	Application en tenant compte de	(*)
Culture des baies			
En plein champ : espèces Ribes	Dicotylédones annuelles (adventices) Monocotylédones annuelles (graminées)	Dose d'application : 3,5 l/ha L'application s'effectue en traitement par lignes avec protection de la culture jusqu'au stade BBCH 56 (jusqu'à ce que l'axe de la grappe commence à s'étirer). Pas pendant l'année de plantation.	1,2,3,4
En plein champ : espèces Rubus	Dicotylédones annuelles (adventices) Monocotylédones annuelles (graminées)	Dose d'application : 3 l/ha L'application s'effectue en traitement par lignes avec protection de la culture jusqu'au stade BBCH 55 (jusqu'à l'apparition de premières fleurs simples mais avant qu'elles ne s'ouvrent). Pas pendant l'année de plantation.	1,2,3,4
Culture fruitière			
Fruits à coque dure	Dicotylédones annuelles (adventices) Monocotylédones annuelles (graminées)	Dose d'application : 3,5 l/ha L'application s'effectue en traitement par lignes avec protection de la culture jusqu'au stade BBCH 55 (jusqu'à l'apparition de premières fleurs simples mais avant qu'elles ne s'ouvrent). Pas pendant l'année de plantation.	1,2,3,4
Cultures maraîchères			
Artichauts	Dicotylédones annuelles (adventices) Monocotylédones annuelles (graminées)	Dose d'application : de 2,2 à 3,5 l/ha Application : Avant la plantation.	1,4,5
Valériane	Dicotylédones annuelles (adventices) Monocotylédones annuelles (graminées)	Dose d'application : de 2,2 à 3,5 l/ha Application : après la phase d'enracinement de la culture.	1,4

Domaine d'application	Agent pathogène / action	Application en tenant compte de	(*)
Pois écosés	Dicotylédones annuelles (adventices) Monocotylédones annuelles (graminées)	Dose d'application : 0.9 l/ha Application : post-levée.	1,4,6
En plein champ : Artichauts [plants]	Dicotylédones annuelles (adventices) Monocotylédones annuelles (graminées)	Dose d'application : de 1,75 à 3,5 l/ha L'application s'effectue après la plantation, après la phase d'enracinement de la culture au stade BBCH 13 à 16.	1,3,4,5
En plein champ : Aneth	Dicotylédones annuelles (adventices) Monocotylédones annuelles (graminées)	Dose d'application : de 1,75 à 3,5 l/ha Application : pré-levée.	1,3,4,5, 7
En plein champ : Aneth	Dicotylédones annuelles (adventices) Monocotylédones annuelles (graminées)	Dose d'application : de 1,75 à 3,5 l/ha Délai d'attente : 42 jours Application : pré-levée.	1,3,4,5, 8
En plein champ : chou frisé non pommé [plants]	Dicotylédones annuelles (adventices) Monocotylédones annuelles (graminées)	Dose d'application : de 1,75 à 3,5 l/ha Délai d'attente : 60 jours L'application s'effectue après la phase d'enracinement jusqu'au stade BBCH 16 de la culture.	1,3,4,9
En plein champ : chou frisé non pommé [semis]	Dicotylédones annuelles (adventices) Monocotylédones annuelles (graminées)	Dose d'application : de 1,75 à 3,5 l/ha Délai d'attente : 60 jours L'application s'effectue en post-levée, au stade 12 à 16 (BBCH).	1,3,4,9
En plein champ : fenouil en graines	Dicotylédones annuelles (adventices) Monocotylédones annuelles (graminées)	Dose d'application : de 1,75 à 3,5 l/ha L'application s'effectue en pré-levée jusqu'en post-levée (au plus tard au stade BBCH 12).	1,3,4,5, 10
En plein champ : concombres-cornichons	Dicotylédones annuelles (adventices) Monocotylédones annuelles (graminées)	Dose d'application : de 1,75 à 3,5 l/ha	1,3,4,9, 11,12
En plein champ : ail	Dicotylédones annuelles (adventices) Monocotylédones annuelles (graminées)	Dose d'application : de 1,75 à 3,5 l/ha Application : pré-levée	1,3,4,5

Domaine d'application	Agent pathogène / action	Application en tenant compte de	(*)
En plein champ : ail	Dicotylédones annuelles (adventices) Monocotylédones annuelles (graminées)	Dose d'application : 3,5 l/ha L'application s'effectue comme traitement fragmenté à des intervalles de 2 à 8 semaines : 1,75 l/ha en pré-levée et 1,75 l/ha en post-levée jusqu'au stade BBCH 14.	1,3,4,1 3
En plein champ : Fenouil bulbeux [plants]	Dicotylédones annuelles (adventices) Monocotylédones annuelles (graminées)	Dose d'application : de 1,75 à 3,5 l/ha Délai d'attente : 60 jours L'application est effectuée immédiatement avant la plantation jusqu'à 10 jours après la plantation.	1,3,4,9
En plein champ : Bulbescéleri [plants, utilisés comme céleri- branche]	Dicotylédones annuelles (adventices) Monocotylédones annuelles (graminées)	Dose d'application : de 1,75 à 3,5 l/ha Délai d'attente : 60 jours L'application s'effectue après la plantation jusqu'au stade BBCH 13 de la culture.	1,3,4,9
En plein champ : Bulbescéleri [plants]	Dicotylédones annuelles (adventices) Monocotylédones annuelles (graminées)	Dose d'application : de 1,75 à 3,5 l/ha L'application s'effectue après la plantation jusqu'au stade BBCH 13 de la culture.	1,3,4,9
En plein champ : choux pommés [plants]	Dicotylédones annuelles (adventices) Monocotylédones annuelles (graminées)	Dose d'application : de 1,75 à 3,5 l/ha Délai d'attente : 60 jours L'application s'effectue après la phase d'enracinement jusqu'au stade BBCH 16 de la culture.	1,3,4,9
En plein champ : choux pommés [semis]	Dicotylédones annuelles (adventices) Monocotylédones annuelles (graminées)	Dose d'application : de 1,75 à 3,5 l/ha Délai d'attente : 60 jours L'application s'effectue en post-levée, au stade 12 à 16 (BBCH).	1,3,4,9
En plein champ : Cumin	Dicotylédones annuelles (adventices) Monocotylédones annuelles (graminées)	Dose d'application : de 1,75 à 3,5 l/ha L'application s'effectue en pré-levée jusqu'en post-levée (au plus tard au stade BBCH 12).	1,3,4,5, 10

Domaine d'application	Agent pathogène / action	Application en tenant compte de	(*)
En plein champ : courges à peau comestible	Dicotylédones annuelles (adventices) Monocotylédones annuelles (graminées)	Dose d'application : de 1,75 à 3,5 l/ha	1,3,4,9, 11,12
En plein champ : Poireaux [plants]	Dicotylédones annuelles (adventices) Monocotylédones annuelles (graminées)	Dose d'application : de 1,75 à 3,5 l/ha L'application s'effectue jusqu'à 7 jours après la plantation.	1,3,4,9
En plein champ : raifort	Dicotylédones annuelles (adventices) Monocotylédones annuelles (graminées)	Dose d'application : de 1,75 à 3,5 l/ha L'application s'effectue après la plantation des stolons et avant le bourgeonnement de la plante cultivée (avant BBCH 09).	1,3,4,5
En plein champ : melons	Dicotylédones annuelles (adventices) Monocotylédones annuelles (graminées)	Dose d'application : de 1,75 à 3,5 l/ha	1,3,4,9, 11,12
En plein champ : Panais	Dicotylédones annuelles (adventices) Monocotylédones annuelles (graminées)	Dose d'application : 3,5 l/ha ^[SEP] Délai d'attente : 42 jours L'application s'effectue comme traitement fragmenté à des intervalles de 2 à 5 semaines : 1,75 l/ha en pré-levée et 1,75 l/ha en post-levée jusqu'au stade BBCH 12 à 13.	1,3,4,13
En plein champ : persil	Dicotylédones annuelles (adventices) Monocotylédones annuelles (graminées)	Dose d'application : 3,5 l/ha ^[SEP] Délai d'attente : 28 jours L'application s'effectue comme traitement fragmenté à des intervalles de 2 à 5 semaines : 2 l/ha en pré-levée et 1,5 l/ha en post-levée jusqu'au stade BBCH 13.	1,3,4,8, 13
En plein champ : persil	Dicotylédones annuelles (adventices) Monocotylédones annuelles (graminées)	Dose d'application : de 1,75 à 3,5 l/ha Délai d'attente : 28 jours L'application s'effectue en post-levée, au stade 12 à 15 (BBCH).	1,3,4,5, 8

Domaine d'application	Agent pathogène / action	Application en tenant compte de	(*)
En plein champ : persil [plants]	Dicotylédones annuelles (adventices) Monocotylédones annuelles (graminées)	Dose d'application : de 1,75 à 3,5 l/ha Délai d'attente : 28 jours L'application s'effectue après la plantation, après la phase d'enracinement de la culture au stade BBCH 12 à 15.	1,3,4,5, 8
En plein champ : fèves	Dicotylédones annuelles (adventices) Monocotylédones annuelles (graminées)	Dose d'application : de 1,75 à 3,5 l/ha Application : pré-levée.	1,3,4,9
En plein champ : rhubarbe	Dicotylédones annuelles (adventices) Monocotylédones annuelles (graminées)	Dose d'application : de 1,75 à 3,5 l/ha L'application s'effectue avant le bourgeonnement, après la plantation, pendant l'année de plantation.	1,3,4,5
En plein champ : roquette	Dicotylédones annuelles (adventices) Monocotylédones annuelles (graminées)	Dose d'application : 2 l/ha L'application s'effectue avant la plantation avec incorporation superficielle (profondeur 5 cm environ) ou avant la plantation en utilisant une planteuse à bandes.	1,3,4,5
En plein champ : ail	Dicotylédones annuelles (adventices) Monocotylédones annuelles (graminées)	Dose d'application : de 1,75 à 3,5 l/ha Application : pré-levée	1,3,4,5
En plein champ : ail	Dicotylédones annuelles (adventices) Monocotylédones annuelles (graminées)	Dose d'application : 3,5 l/ha Application : Application fractionnée toutes les 2 à 8 semaines : 1,75 l/ha en prélevée et 1,75 l/ha en postlevée jusqu'à BBCH 14.	1,3,4, 13
En plein champ : Ciboulette [planté]	Dicotylédones annuelles (adventices) Monocotylédones annuelles (graminées)	Dose d'application : de 1,75 à 3,5 l/ha Application: Après la plantation, après le début de la croissance de la culture au stade BBCH 12-15.	1,3,4,5, 8
En plein champ : Ciboulette	Dicotylédones annuelles (adventices) Monocotylédones annuelles (graminées)	Dose d'application : de 1,75 à 2,5 l/ha Délai d'attente: 42 Jours Application: pré-levée.	1,3,4,5, 8

Domaine d'application	Agent pathogène / action	Application en tenant compte de	(*)
En plein champ : Ciboulette [Production de bulbes]	Dicotylédones annuelles (adventices) Monocotylédones annuelles (graminées)	Dose d'application : de 1,75 à 3,5 l/ha Application: Après la plantation, après le début de la croissance de la culture au stade BBCH 12-15.	1,3,4,9
En plein champ : Salsifis	Dicotylédones annuelles (adventices) Monocotylédones annuelles (graminées)	Dose d'application : 3,5 l/ha Délai d'attente: 42 Jours Application : Application fractionnée toutes les 2 à 5 semaines : 1,75 l/ha en prélevée et 1,75 l/ha en postlevée au stade BBCH 12-13.	1,3,4, 13
En plein champ : Asperge [jeunes cultures avec plantules]	Dicotylédones annuelles (adventices) Monocotylédones annuelles (graminées)	Dose d'application : 3,5 l/ha Application: Application fractionnée tous les 9 à 28 jours: premier traitement avec 1,75 l/ha jusqu'à deux jours avant la plantation et deuxième traitement avec 1,75 l/ha après l'enracinement 7 à 10 jours après la plantation.	1,3,4, 13
En plein champ : Céleri-branche [planté]	Dicotylédones annuelles (adventices) Monocotylédones annuelles (graminées)	Dose d'application : de 1,75 à 3,5 l/ha Délai d'attente: 60 Jours Application: Après la plantation jusqu'au BBCH 13 de la culture.	1,3,4,9
En plein champ : Persil à grosse racine	Dicotylédones annuelles (adventices) Monocotylédones annuelles (graminées)	Dose d'application : 3,5 l/ha Délai d'attente: 42 Jours Application: Application fractionnée toutes les 2 à 5 semaines : 1,75 l/ha en prélevée et 1,75 l/ha en postlevée au stade BBCH 12-13.	1,3,4, 13
En plein champ : Courge de Styrie	Dicotylédones annuelles (adventices) Monocotylédones annuelles (graminées)	Dose d'application : de 2,2 à 3,5 l/ha Application: avant la levée ou avant la plantation de la culture.	1,3,4,9, 12,14

Domaine d'application	Agent pathogène / action	Application en tenant compte de	(*)
Millepertuis	Dicotylédones annuelles (adventices) Monocotylédones annuelles (graminées)	Dose d'application : de 2,2 à 3,5 l/ha Application: Après l'enracinement de la culture.	1,4
Millepertuis	Dicotylédones annuelles (adventices) Monocotylédones annuelles (graminées)	Dose d'application : de 2,2 à 3,5 l/ha Application: après le débourrement jusqu'à dès 10 cm de hauteur au maximum.	1,4,15
Cardon	Dicotylédones annuelles (adventices) Monocotylédones annuelles (graminées)	Dose d'application : de 2,2 à 3,5 l/ha Application: avant la plantation.	1,4
Carotte	Dicotylédones annuelles (adventices) Monocotylédones annuelles (graminées)	Dose d'application : de 2,2 à 3,5 l/ha Application: pré-levée.	1,4
Fenouil bulbeux [semé]	Dicotylédones annuelles (adventices) Monocotylédones annuelles (graminées)	Dose d'application : de 1,75 à 3,5 l/ha Application : pré-levée	1,4,9
Céleri rave [planté]	Dicotylédones annuelles (adventices) Monocotylédones annuelles (graminées)	Dose d'application : de 3,5 à 4,4 l/ha Application: avant la plantation.	1,4,9
Espèces de choux [planté]	Dicotylédones annuelles (adventices) Monocotylédones annuelles (graminées)	Dose d'application : de 3,5 à 4,4 l/ha Application: avant la plantation.	1,4,9
Carvi	Dicotylédones annuelles (adventices) Monocotylédones annuelles (graminées)	Dose d'application : de 2,2 à 3,5 l/ha Application: avant la plantation.	1,4
Poireau [planté]	Dicotylédones annuelles (adventices) Monocotylédones annuelles (graminées)	Dose d'application : de 3,5 à 4,4 l/ha Application: avant la plantation.	1,4,9
Poireau [semé]	Dicotylédones annuelles (adventices) Monocotylédones annuelles (graminées)	Dose d'application : de 1,75 à 3,5 l/ha Application : pré-levée	1,4,9
Panais	Dicotylédones annuelles (adventices) Monocotylédones annuelles (graminées)	Dose d'application : de 2,2 à 3,5 l/ha Délai d'attente: 42 Jours Application: pré-levée.	1,4,9
Persil	Dicotylédones annuelles (adventices) Monocotylédones annuelles (graminées)	Dose d'application : de 2,2 à 3,5 l/ha Application: pré-levée. avant la plantation.	1,4,9

Domaine d'application	Agent pathogène / action	Application en tenant compte de	(*)
Rhubarbe	Dicotylédones annuelles (adventices) Monocotylédones annuelles (graminées)	Dose d'application : de 2,2 à 3,5 l/ha Application: hiver, jusqu'avant débourrement.	1,4
Salades (Asteraceae) [plants]	Dicotylédones annuelles (adventices) Monocotylédones annuelles (graminées)	Dose d'application : de 2,2 à 3,5 l/ha L'application s'effectue avant la plantation avec incorporation superficielle (profondeur 5 cm environ) ou avant la plantation en utilisant une planteuse à bandes.	1,4
Salsifis	Dicotylédones annuelles (adventices) Monocotylédones annuelles (graminées)	Dose d'application : de 1,75 à 3,5 l/ha Application : pré-levée	1,4,9
Asperges [cultures de production]	Dicotylédones annuelles (adventices) Monocotylédones annuelles (graminées)	Dose d'application : de 2,2 à 3,5 l/ha. Application : après le buttage, avant la période de coupe.	1,4
Asperges [cultures de production]	Dicotylédones annuelles (adventices) Monocotylédones annuelles (graminées)	Dose d'application : de 2,2 à 3,5 l/ha. Application : après la période de coupe des asperges, jusqu'à une hauteur de 10 cm maximum.	1,4
Asperges [jeunes cultures]	Dicotylédones annuelles (adventices) Monocotylédones annuelles (graminées)	Dose d'application : de 2,2 à 3,5 l/ha. Le traitement s'effectue au printemps, avant la percée, 7 à -10 jours après la plantation.	1,4
Céleri-branche [plants]	Dicotylédones annuelles (adventices) Monocotylédones annuelles (graminées)	Dose d'application : de 3,5 à 4,4 l/ha. Application : avant la plantation.	1,4,9
Persil tubéreux	Dicotylédones annuelles (adventices) Monocotylédones annuelles (graminées)	Dose d'application : de 2,2 à 3,5 l/ha. Délai d'attente : 42 jours Application : pré-levée	1,4,9
Maïs doux	Dicotylédones annuelles (adventices) Monocotylédones annuelles (graminées)	Dose d'application : de 2,6 à 3,5 l/ha. Application : avant la levée des cultures.	1,4

Domaine d'application	Agent pathogène / action	Application en tenant compte de	(*)
Oignons	Dicotylédones annuelles (adventices) Monocotylédones annuelles (graminées)	Dose d'application : de 1,75 à 3,5 l/ha Application : pré-levée.	1,4,9
Courge de Styrie	Dicotylédones annuelles (adventices) Monocotylédones annuelles (graminées)	Dose d'application : de 2,2 à 3,5 l/ha. Application : avant la levée ou avant la plantation de la culture.	1,4,9,14
Grande culture			
Roseau de Chine	Dicotylédones annuelles (adventices) Monocotylédones annuelles (graminées)	Dose d'application : 3,5 l/ha L'application s'effectue au printemps après la plantation, en cas de dormance hivernale et/ou de repos végétatif jusqu'à l'apparition de 9 pousses latérales ou plus.	1,3,4,9,16
Roseau de Chine	Dicotylédones annuelles (adventices) Monocotylédones annuelles (graminées)	Dose d'application : 3,5 l/ha Application : post-levée.	1,4
Pois protéagineux	Dicotylédones annuelles (adventices) Monocotylédones annuelles (graminées)	Dose d'application : 0.9 l/ha Application : post-levée.	1,4,6
Orge, Blé des Gaulois (épeautre), Seigle, triticale, Blé	Dicotylédones annuelles (adventices) Monocotylédones annuelles (graminées)	Dose d'application : de 2,6 à 3,5 l/ha Application : pré-levée et post-levée.	1,4,17
Herbes pour la production de semences	Dicotylédones annuelles (adventices) Monocotylédones annuelles (graminées)	Dose d'application : 2,2 l/ha L'application s'effectue en automne, en post-levée, au stade 12 à 21 (BBCH).	1,3,4,5,18
Pommes de terre	Dicotylédones annuelles (adventices) Monocotylédones annuelles (graminées)	Dose d'application : de 3,5 à 4,4 l/ha Application : pré-levée.	1,4
Kénaf	Dicotylédones annuelles (adventices) Monocotylédones annuelles (graminées)	Dose d'application : de 3,5 à 4,4 l/ha Application : pré-levée.	1,4

Domaine d'application	Agent pathogène / action	Application en tenant compte de	(*)
Trèfle pour la production de semences [uniquement trèfle violet], luzerne [pour la production de semences]	Dicotylédones annuelles (adventices) Monocotylédones annuelles (graminées)	Dose d'application : 2,2 l/ha L'application s'effectue à partir du stade BBCH 13.	1,3,4,5,18
Lupins	Dicotylédones annuelles (adventices) Monocotylédones annuelles (graminées)	Dose d'application : de 2,2 à 3,5 l/ha Application : pré-levée.	1,4
Maïs	Dicotylédones annuelles (adventices) Monocotylédones annuelles (graminées)	Dose d'application : de 2,6 à 4,4 l/ha Application : pré-levée, à un stade de post-levée précoce.	1,4
Colza	Dicotylédones annuelles (adventices) Monocotylédones annuelles (graminées)	Dose d'application : 1 l/ha L'application s'effectue en automne, en phase de pré-levée.	1,19
Colza	Dicotylédones annuelles (adventices) Monocotylédones annuelles (graminées)	Dose d'application : 2 l/ha L'application s'effectue en automne, en phase de post-levée, à partir du stade 16 (BBCH).	1,19
Tournesol	Dicotylédones annuelles (adventices) Monocotylédones annuelles (graminées)	Dose d'application : de 2,6 à 3,5 l/ha Application : directement après le semis.	1,4
Sorgho	Dicotylédones annuelles (adventices) Monocotylédones annuelles (graminées)	Dose d'application : 2.5 l/ha L'application s'effectue en post-levée à partir de BBCH 13.	1,3,4,9,16
Tabac	Dicotylédones annuelles (adventices) Monocotylédones annuelles (graminées)	Dose d'application : 3,5 l/ha L'application s'effectue 1 à 4 jours avant la plantation.	1,3,4,9
Riz sec	Dicotylédones annuelles (adventices) Monocotylédones annuelles (graminées)	Dose d'application : de 3,5 à 4,4 l/ha Application : pré-levée.	1,4
Prairies et pâturages	Véronique filiforme	Dose d'application : 3,5 l/ha Application : automne, après la dernière utilisation.	1,4

Domaine d'application	Agent pathogène / action	Application en tenant compte de	(*)
Plantes ornementales			
Cultures florales et plantes vertes	Dicotylédones annuelles (adventices) Monocotylédones annuelles (graminées)	Dose d'application : de 2,2 à 3,5 l/ha Application : avant le repiquage, avant la plantation ou, au printemps, avant le bourgeonnement.	1,4,20
Arbres et plantes arbustives (en dehors des forêts)	Dicotylédones annuelles (adventices) Monocotylédones annuelles (graminées)	Dose d'application : 3,5 l/ha L'application s'effectue pendant la période de repos végétatif, à la fin de l'automne jusqu'à l'hiver.	1,3,4,5, 20,21
Arbres et plantes arbustives (en dehors des forêts), cultures florales et plantes vertes, roses	Dicotylédones annuelles (adventices) Monocotylédones annuelles (graminées)	Dose d'application : 3,5 l/ha	1,3,4,2 2,23

Consignes générales / agronomiques :

- 2 1 traitement maximum par parcelle et par an.
- 3 Autorisé comme usage mineur selon l'article 35 OPPh (minor use).
- 4 Ne pas appliquer sur des sols sablonneux.
- 5 1 traitement au max. par culture et par an.
- 6 Uniquement dans un mélange de cuve avec 0,55 à 1 kg/ha de Basagran SG.
- 7 Application uniquement dans des cultures destinées à être utilisées comme épices (dans le cas d'utilisation des fruits et des graines).
- 8 Application uniquement dans des cultures destinées à la production d'herbes fraîches.
- 9 1 traitement au max. par culture.
- 10 Application uniquement dans des cultures destinées à l'utilisation comme produit rappelant le thé ou comme épices (dans le cas d'utilisation des fruits et des graines).

10.01.2022

- 11 Uniquement en culture sur paillis : avant la levée ou avant la plantation de la plante cultivée. Traitement de l'interligne, application exclusivement en utilisant des écrans de pulvérisation. Le paillis ne doit pas être touché.
- 12 La dose d'application se rapporte à la surface devant effectivement être traitée.
- 13 La dose d'application indiquée correspond à la quantité totale autorisée.
- 14 Traitement de l'interligne, application exclusivement en utilisant des écrans de pulvérisation.
- 15 À partir de la 2^e année de pousse
- 16 Uniquement pour l'utilisation comme matière première renouvelable pour des usages techniques.
- 17 Cette autorisation n'inclut pas les céréales semées après un travail superficiel. Le traitement est autorisé uniquement sur les semis dont la profondeur est régulière.
- 18 Ne pas utiliser comme fourrage les récoltes/l'herbe coupée de l'année de traitement.
- 19 1 traitement au max. par culture pour cette indication.
- 20 Indication des cultures et de leur résistance au traitement.
- 21 Ne pas appliquer sur les semis annuels de conifères.
- 22 Seulement pour le traitement de zones avant la première utilisation comme espace de stockage de plantes en pot et en conteneurs.
- 23 1 traitement au max. par an.

Consignes relatives à la protection des utilisateurs :

- 1 Préparation de la bouillie de pulvérisation: porter des gants de protection

L'utilisation sur des toits et des terrasses, sur les aires de stockage, sur les routes, les chemins et les places, ou en bordure de ceux-ci, sur les talus et sur les accotements le long des routes et des voies ferrées est interdite.

TECHNIQUE D'APPLICATION

I) Prévention de résidus et nettoyage

Ne jamais préparer plus de bouillie de pulvérisation que ce qui est nécessaire. Vider complètement le récipient, le rincer avec de l'eau, ajouter l'eau de rinçage à la bouillie de pulvérisation ! Diluer les résidus de liquide de pulvérisation résultant inévitablement de l'application selon une proportion de 1:10 et les appliquer sur la surface traitée.

Le nettoyage doit être effectué immédiatement après la fin des opérations de pulvérisation.

En cas d'interruption prévisible de longue durée des opérations de pulvérisation (pendant la nuit, p. ex.), la cuve de pulvérisation doit être remplie de manière telle que le liquide de pulvérisation préparé puisse être entièrement utilisé lors du dernier passage.

Pour le rinçage optimal de la cuve, nous recommandons la mise en œuvre d'un nettoyage intérieur continu. Il convient, en fonction du partenaire de mélange utilisé dans la cuve et de la présence, ou non, de dépôts secs sur la paroi intérieure du récipient de pulvérisation, d'ajouter un produit de nettoyage à l'eau de rinçage.

II. Préparation du liquide de pulvérisation

1. Remplir la cuve à moitié d'eau.
2. Agiter Stomp Aqua avant emploi et ajouter le produit pendant que l'agitateur est en marche.
- 3) Ajouter, le cas échéant, un partenaire de mélange.
- 4) Remplir la cuve avec de l'eau.

Porter des gants de protection, des lunettes protectrices, une combinaison de protection et des chaussures fermées lors de la préparation de la bouillie de pulvérisation.

III. Opération de pulvérisation

Tester régulièrement les équipements de pulvérisation sur le banc d'essai!
Avant le traitement, étalonner les équipements et contrôler le débit de la buse.

10.01.2022

Pendant le passage et pendant la pulvérisation, maintenir le liquide de pulvérisation en mouvement au moyen d'un agitateur ou d'un retour. Après toute pause de travail, agiter de nouveau le liquide de pulvérisation avec soin.

Veiller à l'imprégnation régulière des plantes. Éviter le surdosage et la dérive.

Volume d'eau : 200 à 400 l/ha

Si, lors de l'application de la bouillie de pulvérisation, le contact avec le produit phytosanitaire ne peut être évité (via le brouillard de pulvérisation, p. ex.), il est alors impératif d'utiliser des gants de protection, un vêtement de protection, des chaussures fermées ainsi que d'autres équipements de protection appropriés (visière, couvre-chef, p. ex.).

Miscibilité

Mélanges de cuve avec produits phytosanitaires

Stomp® Aqua peut être mélangé avec Spectrum® Gold, Nicosulfuron*, Basagran® SG, Fastac® Perlen, Focus® Ultra, Spectrum®, Arrat® et Dash®.

Notre responsabilité ne saurait être engagée pour les effets négatifs de mélanges en cuve qui ne sont pas recommandés par nos soins.

Appliquer immédiatement les mélanges tout en faisant fonctionner l'agitateur.

Dans les mélanges en cuve, les champs d'application et les dispositions d'application définis pour le partenaire de mélange et autorisés par l'autorité d'homologation doivent être respectés.

* Différents produits à base de nicosulfuron sont disponibles. Veuillez respecter leur mode d'emploi.

Conseils pour le stockage

Les produits phytosanitaires doivent toujours être conservés dans un entrepôt sec et à l'abri du gel. En particulier pour le stockage de bidons entamés, il est nécessaire de veiller à ce que les récipients soient bien refermés après le prélèvement du produit.

CONSEILS DE SECURITE POUR LA MANIPULATION

Classification et étiquetage selon le règlement (CE) n° 1272/2008 (CLP)

Symboles et indications de dangers :

Marquage abrégé

GHS07

GHS09

Symbole



Indication de dangers

Attention danger

Danger pour le milieu
aquatique

Mot-clé : Attention

Avertissement :

EUH 401 Respecter les instructions d'utilisation pour éviter les risques pour la santé humaine et l'environnement.

H317 Peut provoquer une allergie cutanée.

H410 Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Consignes de sécurité :

P101 En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette.

P102 Tenir hors de portée des enfants.

P103 Lire l'étiquette avant utilisation.

SP1 Ne pas polluer l'eau avec le produit et/ou son emballage. [Ne pas nettoyer le matériel d'application près des eaux de surface. / Éviter la contamination via les systèmes d'évacuation des eaux à partir des cours de ferme ou des routes.]

Conseils de prudence (prévention) :

- P280 Porter des gants de protection/des vêtements de protection et un équipement de protection des yeux.
- P261 Ne pas respirer les brouillards/vapeurs/aérosols.
- P272 Ne pas porter de vêtements de travail contaminés en dehors du lieu de travail.

Conseils de prudence (intervention) :

- P303 + P352 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux) : laver abondamment à l'eau et au savon.
- P333 + P311 En cas d'irritation ou d'éruption cutanée : appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin.
- P362 + P364 Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation.
- P391 Recueillir le produit répandu.

Conseils de prudence (élimination) :

- P501 Éliminer le contenu/récipient dans un centre de collecte des déchets dangereux ou spéciaux.

Service d'urgence en cas d'intoxications :

Tox Info Swiss, téléphone 145 ou 044 251 51 51.

En dehors des heures d'ouverture, le service des sapeurs-pompiers de l'usine BASF de Ludwigshafen est joignable 24 heures sur 24 au numéro de téléphone 0049-621-604 33 33 pour toute information relative aux comportements appropriés en cas d'accident (p. ex. incendie, accident, etc.).

ÉLIMINATION DES DÉCHETS

Ne pas réutiliser les emballages vides.

Les récipients vides doivent être nettoyés soigneusement et remis au service d'enlèvement des déchets.

10.01.2022

Déposer les résidus de produits phytosanitaires en vue de leur élimination dans leur emballage d'origine auprès d'une déchetterie communale, d'un centre de collecte pour déchets spéciaux ou auprès du point de vente de ceux-ci.

Éviter toute pollution des eaux avec le produit, des résidus de bouillie, de l'eau de rinçage et la dérive.

La réutilisation de l'emballage est interdite.

CONSIGNES D'APPLICATION GÉNÉRALE / RESPONSABILITÉ

Les données figurant dans la présente fiche d'information se fondent sur nos connaissances et nos expériences actuelles ; elles sont conformes aux indications de l'autorité d'homologation. Vu la multitude d'influences possibles lors de la manipulation et de l'utilisation de notre produit, elles ne dégagent pas l'utilisateur de procéder à ses propres contrôles et essais. Dans la mesure où nous n'avons aucune prise sur le stockage et l'application du produit, et où nous ne pouvons pas prévoir toutes les situations y afférentes, nous déclinons toute responsabilité en cas de dommages découlant d'un stockage et d'une application inappropriés.

L'application du produit dans des domaines d'application qui ne sont pas décrits dans la fiche d'information du produit, notamment dans d'autres cultures que celles qui y sont mentionnées, n'est pas contrôlée par nos soins. Cela vaut tout particulièrement pour les applications qui sont certes couvertes par une homologation ou un agrément émanant de l'autorité d'homologation, mais qui ne sont pas recommandées par nos soins. Nous déclinons par conséquent toute responsabilité pour les dommages éventuels découlant d'une telle application.

De nombreux facteurs, tout particulièrement des facteurs liés aux conditions locales ou régionales, peuvent affecter l'action du produit. Ces facteurs comprennent notamment les conditions climatiques et édaphiques, les variétés de plantes cultivées, la rotation des cultures, les délais de traitement, les doses d'application, les mélanges avec d'autres produits non conformes aux données susmentionnées en ce qui concerne la miscibilité, l'apparition d'organismes résistants aux substances actives (tels que des souches fongiques, des plantes, des insectes, p. ex.), la technique de pulvérisation, etc. Dans des conditions particulièrement défavorables, toute modification de l'efficacité du produit ou tout endommagement des plantes

10.01.2022

cultivées ne sauraient être exclus. Ni BASF ni notre partenaire de distribution ne sauraient endosser quelque responsabilité que ce soit pour lesdites conséquences.

L'utilisateur de notre produit engage sa propre responsabilité quant au respect de droits de propriété industrielle éventuels, de lois et de dispositions existantes ainsi que des indications comprises dans l'homologation du produit et dans la fiche d'information relative au produit. Les données et les informations figurant au présent document peuvent toutes être modifiées sans préavis.

® = Marque déposée de BASF